

Le 15 avril 2000

## **IDC : L'INTERNATIONALE DEMOCRATE CHRETIENNE**

### **Objet: L'IDC devant la guerre du Rwanda et le viol de la démocratie au Burundi.**

Ayant été conseiller politique de l'Internationale Démocrate Chrétienne (I.D.C.) pour le secteur Afrique du début 1990 à la mi-1995, j'ai été amené, aux côtés du Secrétaire général André LOUIS, à suivre de près les efforts multiples entrepris pour assurer l'ouverture démocratique bien avant l'attaque du FPR, et, après celle-ci, pour parvenir à la paix sans bloquer le processus de démocratisation en cours.

Au moment où je m'appête à déposer les pièces d'archives de l'IDC (en ma possession) à l'Université Catholique de Louvain <sup>(1)</sup>, je crois utile de mettre à la disposition d'une revue de réflexion rwandaise ce modeste témoignage, sous forme d'un mémo et de quelques conclusions personnelles. Modeste, car qui suis-je pour juger une génération de Rwandais confrontés en 1990 à la quadrature d'un cercle infernal ?

Comment à la fois faire face à une crise économique et sociale majeure à l'ombre des politiques d'ajustement structurel, à une réforme fondamentale entraînée par l'ouverture au pluralisme et par la nécessité de renforcer l'Etat de droit, et à une guerre extérieure gagnant petit à petit, à travers la guérilla, l'ensemble de la population ?

Modeste aussi, car il s'agit du témoignage d'un échec sanglant sur "feuilles volantes"...

En effet, l'histoire restituée aux Rwandais doit encore être écrite, au-delà des discours médiatiques de l'Occident et des analyses des spécialistes de l'histoire immédiate, sinon des raccourcis partisans.

Il faut peut-être rappeler d'abord que I.D.C. regroupe une bonne soixantaine de formations politiques de par le monde, essentiellement en Europe et en Amérique latine, mais aussi en Afrique, où, depuis la chute du mur de Berlin, une période d'ouverture (celle des "Conférences Nationales") s'est enclenchée.

Depuis son origine entre les deux guerres mondiales, ID.C. a accordé une priorité à la promotion d'une culture démocratique d'inspiration personaliste, face à la montée des régimes totalitaires (fascistes ou soviétiques). Durant la guerre de 40-45, obligé de quitter son siège parisien (SIPDIC), le mouvement international démocrate chrétien s'est reconstitué à Londres sous l'appellation d' "International Christian Democratic Union" (ICDU) <sup>(2)</sup>, et y a défendu une conception de la communauté mondiale basée sur la personne, la responsabilité et la coopération, opposée à la conception nazie de la "communauté de destin".

Lors de son meeting général du 8 avril 1943, cette internationale en exil a invité dans ses résolutions les alliés à ne pas attendre la fin de la guerre pour rendre opérationnelles les Nations

---

<sup>1</sup> Cf. Département d'Histoire, section Histoire africaine animée par le professeur ZANA AZIZA ETAMBALA (Blijde Inkomststraat 21 - 5e étage, 3000 LEUVEN).

<sup>2</sup> L'ICDU fut lancée et présidée de 1941 à 1945 par le professeur J.A. Veraart (Université de Delft), avant que soient lancées les Nouvelles Equipes Internationales. J.A. Veraart fut député du Parti Catholique Populaire dans les années vingt et correspondant hollandais au SIPDIC (Secrétariat International des Partis Démocrates d'inspiration chrétienne).

Unies, en vue d'organiser la paix et, sur base de l'acquis de la SDN <sup>(3)</sup>, à œuvrer en faveur des juifs européens persécutés en les accueillant aux Etats-Unis et dans les pays neutres et à combattre toute résurgence de l'antisémitisme.

Enfin après la guerre, dès la relance de son action par les "Nouvelles Equipes Internationales", elle n'a cessé de réclamer la constitution d'un Haut Commissariat pour la défense des droits de l'homme dans le cadre de l'ONU.

L'IDC a acquis une expérience particulière dans le soutien et l'accompagnement de processus de transition démocratique en Amérique latine, notamment dans des pays confrontés à des régimes de sécurité nationale et à des mouvements de guérilla, avec des situations graves de violation des droits de l'homme.

Ces précisions sur l'IDC ne sont pas inutiles, si l'on a à l'esprit la campagne développée contre l'équipe de son Secrétariat général à partir de 1994, à propos de son attitude "équivoque" au Rwanda, son "négationisme", voire même sa "collusion" avec les milieux dits "Hutu power".

Ces critiques ont été reprises par l'un des promoteurs de la création d'une commission parlementaire d'enquête sur le Rwanda en Belgique, le sénateur Alain DESTEXHE, auteur d'un livre intitulé "Qui a tué nos dix paras ?", publié en 1996 à Bruxelles.

Les questions du sénateur DESTEXHE devaient être posées et l'instauration de la commission d'enquête fut une bonne chose.

Sans hésiter, nous avons offert notre pleine collaboration aux travaux des sénateurs enquêteurs, tout en soulignant la nécessité d'éviter de s'enliser dans les règlements de compte belgo-belges.

2- Le 25.10.1996, j'ai adressé à Alain DESTEXHE une longue lettre ouverte: (87 pages) qui tente de dépasser le simple plaidoyer pro domo pour dresser un tableau aussi exact que possible de ce que fut l'approche de l'équipe du Secrétariat général de l'IDC au Rwanda, en ces années dramatiques.

J'y ai repris un bilan sans complaisance de nos démarches politiques à l'égard du Rwanda <sup>(4)</sup>, ce que j'avais qualifié "les trois échecs flagrants de l'IDC", lors de mon intervention au colloque du "Réseau Foi et Justice Europe - Afrique" (AEFJN) à Strasbourg le 15.06.1995 :

1° Dès octobre 1990, l'IDC multiplia les appels en faveur de pressions internationales sur l'Ouganda, afin d'arrêter l'alimentation d'une guerre criminelle et réclama une véritable coopération politique européenne, permettant aux principaux bailleurs de fonds dans la région des Grands Lacs de parler clair et d'une seule voix à Kampala.

Des efforts réitérés en 1992 auprès des conservateurs britanniques n'ont pas réussi à inverser les vieilles approches nationales des anciennes puissances coloniales. C'est notre échec le plus grave, partagé avec le Groupe PPE- D.C. du Parlement européen.

---

<sup>3</sup> SDN= Société des Nations, ancêtre de l'ONU après la II ère guerre mondiale et dont le siège fut fixé à Genève.

<sup>4</sup> Cf. le paragraphe 49 de la lettre précitée au sénateur DESTEXHE, pages 56 à 63.

Il est vrai que début octobre 1990, l'IDC avait réclamé en vain une enquête internationale sur l'implication de l'armée ougandaise dans le conflit, puis avait suggéré aux responsables rwandais le dépôt d'une plainte devant le Conseil de Sécurité... mais le président HABYARIMANA privilégia la voie de l'arbitrage de ses pairs dans le cadre de sommets régionaux.

2° En 1991 et 1992, plusieurs missions et messages du Secrétaire général André LOUIS insistèrent sur la priorité absolue à accorder au respect d'un programme rigoureux de démocratisation, par rapport à la voie du partage du pouvoir, ouverte par les négociations de paix. Nous exprimions notre inquiétude face au danger d'un allongement excessif de la transition, risquant de compromettre la poursuite du processus de démocratisation et de conduire à terme au chaos.

3° Fin 1992 et début 1993, le secrétariat général de l'IDC encouragea une entente équilibrée entre le MRND et le MDR, pour gérer la transition démocratique et assurer une bonne concertation dans la préparation des pourparlers de paix à Arusha. Malgré la perplexité d'André LOUIS à l'égard d'une médiation démocrate chrétienne, parallèle aux démarches de milieux religieux, en faveur d'un dialogue et d'une entente MRND-MDR, nous pensions que les deux grands partis populaires avaient vocation de constituer la colonne vertébrale du gouvernement de transition, et devaient donc surmonter des tensions Nord / Sud de plus en plus manifestes depuis l'ouverture démocratique et éviter de se laisser départager par le FPR dans les phases cruciales des négociations d'Arusha, avec le danger de se voir en définitive dicter des solutions imprévisibles de l'extérieur.

L'échec des démarches en ce sens sera accentué par la division du MDR. Ce n'est que plus tard face à la montée de la violence et au danger d'une prise complète du pouvoir par l'armée du FPR, que les efforts de rapprochement MRND-MDR seront qualifiés dans les milieux favorables au Front Patriotique, de "'front hutu power«', alors que le débat interne au sein du MDR portait depuis longtemps sur une stratégie responsable des alliances (<sup>5</sup>).

3- Le 17.02.1997, j'ai envoyé au président du Sénat, Mr. Frank SWAELEN, une lettre confirmant ma contribution du 25.10.96 et qui, à la veille de l'installation de la commission d'enquête Rwanda, réagissait aux travaux du groupe préparatoire "ad hoc", dont les sources d'information déterminées par le prisme belge étaient relativement limitées. J'ai estimé devoir attirer l'attention sur le danger de sélectionner ou surévaluer certains faits susceptibles de conforter l'hypothèse ambiante d'une planification du génocide par l'ancien régime du président **HABYARIMANA**, et surtout de ne pas entendre une série de témoins directs. A la page 4 de cette lettre au président du Sénat, j'ai relevé l'inégalité de traitement de l'information relative au réarmement des parties: l'attention semble focalisée sur les seuls **milieux MRND** et sur sa jeunesse **INTERAHAMWE**, dont pourtant la MINUAR et l'Ambassade de Belgique s'accordent à reconnaître l'importance limitée: entre 1500 et 1700 miliciens, dont 300 formés avant l'arrivée de la force internationale de maintien de la paix.

---

<sup>5</sup> Un document de travail du MDR, daté du 22.06.92 et intitulé "Pour une autocritique objective et constructive au sein du MDR", suggérait déjà, dans la perspective du congrès d'août 1992, de ne pas s'enfermer dans une alliance aveugle avec le FPR, promue par le Parti Libéral, de lutter contre la CDR en sécurisant et récupérant une partie des sympathisants déçus du MDR (suite à l'ouverture du dialogue avec les rebelles), et enfin de centrer le combat politique contre les séquelles de l'ancien régime plutôt que contre le MRND, dont la tendance républicaine progressiste était susceptible de collaborer dans un programme non-partisan d'intérêt général.

Les termes essentiels du mandat de la MINUAR et donc de KIBAT paraissent avoir été ignorés, à savoir l'accompagnement du processus de paix issu des accords d'Arusha avec égalité d'engagement à l'égard des deux parties belligérantes et dans un esprit de stricte neutralité.

Or aucun élément d'inquiétude n'est retenu du côté de l'autre partie, le FPR et sa milice **INKOTANYI**. Plusieurs sources FPR ont admis après la prise de pouvoir de celui-ci, la présence de 4.000 infiltrés armés dans la zone 'KWSA' de consignation d'armes autour de Kigali, ces infiltrés qui, avec l'aide du bataillon des 600 hommes de l'APR logés au CND, ont pu se rendre maître de positions stratégiques de la capitale (celles-là même qui autoriseront Willy CLAES à mi-avril 1994 à annoncer à la présidence du Conseil de Sécurité une issue rapide du conflit justifiant la fin de la Mission de l'ONU et le retrait unilatéral du contingent belge).

On reste rêveur sur la perte de neutralité de certains cadres de KIBAT qui admiraient "la mobilité et les techniques de camouflage et d'infiltration de l'armée du FPR", face au caractère statique des FAR (cfr. paragraphe 40 page 38 de ma lettre du 25.10.96 au sénateur DESTEXHE). (<sup>6</sup>).

Le 3 juin 1997, l'ancien Secrétaire Général et vice-président de l'IDC, André LOUIS, était auditionné par la commission sénatoriale, lors d'une séance de quatre heures aux allures d'interrogatoire, durant laquelle il fut notamment confronté aux conclusions de l'audition du responsable international du PSC (<sup>7</sup>), Léon SAUR, le 30 mai 1997.

Dès le 4.06.97, André LOUIS a résumé dans un document de 10 pages, assez percutant, l'essentiel des positions de l'IDC, en contradiction complète avec le courant médiatique dominant en Occident.

Les archives du PSC retenues par Guy VERHOFSTADT, 2e vice-président de la commission sénatoriale, lors de l'audition de Léon SAUR, contenaient également un avant-projet de livre de ce dernier, écrit à chaud. Je tiens à en citer un passage significatif sur l'attitude du Comité directeur du PSC face à la reprise de la guerre et à l'extension des massacres, parce qu'il ne sera pas repris dans la version définitive du livre publié l'année suivante (<sup>8</sup>) et qu'il illustre de façon tragique la fuite des responsabilités et l'abandon de la MINUAR au moment décisif.

Léon SAUR y reprend les délibérations du Comité directeur du PSC en date du 14.04.94. Après avoir décrit une passe d'armes entre le courant anti-Arusha personnifié par André LOUIS et celui qui soutenait cet accord de paix décrédibilisé par le refus d'intervention lors de l'assassinat du président NDADAYE en octobre 1993 au Burundi, il poursuit en ces termes:

"Le débat au sein du Comité directeur fut tout au long empreint de solennité. Devions-nous quitter le Rwanda au plus vite ou intervenir massivement pour rétablir l'ordre? La conclusion du Comité directeur fut qu'à tout le moins, le retrait de nos forces ne pouvait déstabiliser la MINUAR. La résolution du Comité directeur souhaitait notamment que le Conseil de Sécurité

---

<sup>6</sup> Un des artisans de la coopération avec la gendarmerie rwandaise, aux côtés du général DALLAIRE, le colonel Luc MARCHAL m'écrivira à ce propos le 29.07.98: " .... je partage sans réserve votre analyse des implications du FPR que ce soit avant ou après le déclenchement du drame. Je le dis avec d'autant plus de conviction que j'ai moi-même été dupe de leur propagande accrocheuse durant les négociations d'Arusha. Une fois sur place à Kigali, j'ai pu me rendre compte qu'il y avait un gouffre entre le discours et sa réalisation. Une machine à broyer, voilà ce que représente exactement ce mouvement à caractère totalitaire".

<sup>7</sup> PSC: Parti Social Chrétien, membre de MDC avec le CVP, son parti frère dans la région flamande de la Belgique.

<sup>8</sup> Cfr. Léon SAUR "Influences parallèles: l'Internationale Démocrate Chrétienne au Rwanda", éditions Luc Pire à Bruxelles 1998.

des Nations Unies précise rapidement ses intentions quant au rôle de celle-ci au Rwanda. Le débat avait été long et se clôtura peu avant 13 heures. Je remontais dans mon bureau pour apporter la touche finale au texte de la résolution. J'avais ouvert la radio pour entendre le journal parlé de 13 heures. Celui-ci s'ouvrit sur un titre : le bureau du P.S. demandait le retrait immédiat des forces belges du Rwanda. Je dévalais dans le bureau de Gérard DEPREZ : notre volonté de maintenir au moins quelques jours encore nos forces sur place pourrait-elle résister victorieusement à la volonté du P.S.? La conclusion fut que l'écœurement de l'opinion publique était telle que celle-ci ne supporterait plus la mort de ne fût-ce qu'un soldat belge supplémentaire, qu'un gouvernement belge ne tombait pas sur une question de politique étrangère et qu'une crise gouvernementale ne changerait rien au fait que nos soldats seraient de toute manière rapidement retirés. Nous modifiâmes donc le texte de la résolution en nous alignant sur la position socialiste", Cet alignement social chrétien sur la position socialiste sera suivi par l'alignement de la Belgique à l'ONU sur les positions des Américains et des Anglais.

Pourtant au Cabinet du vice-premier ministre PSC Melchior WATHELET, on savait pertinemment bien que le maintien militaire beige et son interventionnisme auraient ramené la paix et soutenu ceux qui, au sein de la gendarmerie et des FAR, voulaient mettre un terme aux massacres et ôté tout prétexte à la reprise de la guerre, effective dès le 7 avril matin, sinon avant dans le camp du FPR.

4- Le 20 juin 1997, j'ai adressé au président national du PSC, C.F. NOTHOMB, au responsable international du parti Fernand HERMAN et au chef du groupe PSC du Sénat Magdeleine WILLAME, une proposition visant à constituer une commission interne "vérité", chargée de réunir toutes les sensibilités et de tirer des conclusions pratiques pour l'avenir.

Pour alimenter cette commission "vérité", je joignais un "document de travail du 30.05.97" concernant la tragédie rwandaise, les responsabilités de l'IDC et les critiques de médias belges".

Ce document de 34 pages est divisé en deux parties:

- la première répondant, sur base des pièces d'archives de l'IDC, aux principales critiques de la presse;
- la seconde analysant le pourquoi de cette campagne anti-IDC et présentant mes conclusions personnelles.

Parmi une série d'accusations sans fondement (sponsorisation de RTLM, etc.), il y avait l'attitude négative de l'IDC à l'égard des accords d'Arusha, ce qui aurait encouragé un blocage de leur mise en application du côté gouvernemental. Mais c'est oublier les différentes phases des négociations qui ont abouti à la signature de ces accords le 4.08.93 :

- phase 1 : l'accord de cessez-le-feu du 12.07.92. Dans une note du 17.07.92, intitulée "Aggravation prévisible de la crise après les négociations d'Arusha", remise au président rwandais, le Secrétaire général de l'IDC, André LOUIS, ne critique en rien la perspective de paix à nouveau ouverte après les expériences malheureuses des accords antérieurs de cessez-le-feu (29.03.91 et 16.09.91), mais uniquement les préliminaires des pourparlers et l'ordre du jour des travaux : il reproche au gouvernement HABYARIMANA d'engager ses négociateurs dans une voie qui donne la priorité à une paix consentie au plus fort militairement au détriment du processus de démocratisation.

- phase 2 : le protocole relatif à l'Etat de droit et aux garanties en matière de droits de l'homme, signé le 18.08.92. L'IDC a salué et appuyé sans réserve cette avancée.

- phase 3 : les protocoles relatifs au partage du pouvoir dans le cadre de la transition à base élargie au FPR, signés les 30.10.92 et 9.01.93.

Ceux-ci donnent la répartition des postes entre l'ancien parti unique MRND, les partis d'opposition pacifique et la rébellion et réduisent les pouvoirs présidentiels à une fonction honorifique.

L'IDC s'est contentée de relever certaines carences telles qu'une transition trop longue avec un parlement composé de députés nommés et sans procédure de ratification populaire de ces accords.

- phase 4 : le protocole relatif au rapatriement des réfugiés et à la réinstallation des déplacés de guerre, signé le 9.06.93.

L'IDC a approuvé complètement celui-ci. Les conventions ultérieures de Kinyihira sur les modalités du retour des déplacés de guerre dans leurs communes d'origine fut même considérée comme un test positif pour le round final des négociations d'Arusha...

- phase 5 : le protocole relatif à la fusion des forces armées gouvernementales et du FPR, signé le 3.08.93.

L'IDC, échaudée par l'expérience négative de la fusion des forces belligérantes en Angola en 1992, a douté de la volonté du Front Patriotique ou de son commandement militaire de renoncer à la stratégie de conquête du pouvoir par les armes.

Ce ne sont ni la répartition 50/50 des postes de commandement de la future armée nationale intégrée, ni la perspective de l'arrivée d'un bataillon de 600 hommes du FPR en plein milieu de la future zone neutralisée autour de Kigali (ou zone de consignation des armes sous contrôle de la MINUAR), ni même les assurances données par Paul KAGAME lors de son passage en Belgique et chez le responsable international du PSC, Léon SAUR en mai 1993, notamment sur le tri des futurs démobilisés de part et d'autre qui nous ont apporté des raisons d'espérer en une issue de la crise.

Compte tenu de la lourdeur des appareils militaires, l'optimisme de commande de Paul KAGAME à propos du mécanisme de tri des démobilisés, alors que les moyens financiers nécessaires à la réintégration dans la vie civile faisaient défaut, laisse encore pantois.

Une fois l'accord final signé à Arusha le 4 août 1993 en présence de la communauté internationale, nous y avons adhéré sans restriction et nous avons même insisté devant une délégation du FPR reçue le 24.11.93 au siège de l'IDC, sur la nécessité de l'appliquer dans toutes ses parties, en raison du fait que l'accomplissement de l'accord de paix dépendait entièrement de la bonne volonté des attaquants.

Ce document de travail traduit entre autre notre étonnement devant la tendance constante à réduire l'ampleur des dégâts humains - une forme de négationisme - qui, en 1994, se chiffre non pas à un million de morts mais à plus du double, pour atteindre les trois millions après l'offensive meurtrière de l'APR contre les camps de réfugiés en 1996 et 1997 <sup>(9)</sup>.

---

<sup>9</sup> Je cite dans la note No 17, page 16 de ce document, une analyse présentée par James GASANA en mars 1997 sur le coût en vies humaines de l'année 1994 au Rwanda: son évaluation concorde avec celle du département recensement de la population du Ministère de l'intérieur à Kigali (en décembre 1994) et tourne autour de plus de 2. 100.000 morts! Ce chiffre ne tient pas compte des décès des réfugiés par épidémie et par malnutrition dans l'ex-Zaïre, soit environ 100.000 morts.

En conclusion du document, je rappelle notre réflexion sur la nature même de la guerre du FPR, celle d'une milice Inkotanyi de tradition royale, qui parvient à criminaliser tout un peuple.

La conception universaliste de l'IDC en matière de droits de l'homme et d'organisation internationale de la paix ne pouvait que s'opposer au projet guerrier du FPR et surtout à la grille de lecture ethnique de ses maîtres à penser, reprise non sans cynisme par l'ethnographie post coloniale de Bernard LUGAN (<sup>10</sup>).

Ce projet ethnico-expansionniste, à l'origine des aventures militaires entamées en octobre 1990 et étendues à l'ensemble de l'Afrique centrale avec des effets dévastateurs, est célébré par l'africaniste français en ces termes :

la politique africaine de la France n'a pas perçu derrière le phénomène KABILA "la volonté impériale du monde tutsi qui a décidé de redevenir le pôle politique de la région, comme il l'était avant la période coloniale. Tout est parti de la guerre du RWANDA: ... les responsables français furent incapables de comprendre que l'Afrique de l'Est, traditionnellement dominée par la vache et la lance, constituait un monde original. C'est pourquoi Paris a accumulé les fautes politiques en se dressant systématiquement contre les Tutsis, qui sont les dominants traditionnels de la région". Paris n'a donc pas su miser sur le bon cheval, "l'ensemble Tutsi Hima, c'est-à-dire l'Ouganda, le Burundi et le Rwanda reconquis par les Tutsis durant le printemps 1994, et soutenu par les Anglo-saxons", face à l'autre bloc "les réfugiés hutus et les génociteurs qui recevaient de la France, via le Zaïre, l'aide qui devait leur permettre de lancer une offensive de reconquête... Ce Hutuland, composé de camps de réfugiés installés au Zaïre, représentait une menace mortelle pour les régimes tutsi d'Ouganda, du Rwanda et du Burundi et c'est pourquoi la guerre du Kivu a été déclenchée par eux en septembre 1996... avec un prête-nom de circonstance, Laurent - Désiré KABILA... Aujourd'hui, le Hutuland zaïrois est disloqué et le Rwanda et l'Ouganda ont supprimé la menace... sur leurs frontières Ouest.

Au Burundi, l'étau de la guérilla s'est très largement distendu et l'armée Tutsi a entrepris de nettoyer les campagnes des maquisards hutus". (extrait de l'article de Bernard LUGAN dans le Figaro du 21.05.97).

Ainsi Bernard LUGAN nous amène insensiblement aux portes du nouvel apartheid noir, justifiant les camps de regroupement de la population rurale et la villagisation forcée pratiquée au Burundi et au Rwanda

Cette proposition d'une commission interne "vérité" restera sans réaction de la part des dirigeants sociaux chrétiens, ni dans un sens ni dans l'autre !

---

Il faut y ajouter, sous le couvert de l'offensive de l'Alliance de KABILA en 1996-97, sans doute plus de 600.000 tués ou disparus. Cf. ma lettre du 6.03.97 au Secrétaire général adjoint de l'IDC, Concepció FERRER, parlementaire européenne du PPE, dans laquelle je lui transmettais un témoignage recueilli par le Secrétaire exécutif d'AEFJN, soulignant les faits suivants:

1- Sur les 1.103.000 réfugiés rwandais, seuls 450.000 au maximum ont pu regagner leur pays. Une intense campagne médiatique sur les rapatriements a servi à désamorcer le plan d'envoi d'une force internationale décidée par le Conseil de Sécurité.

2- Les réfugiés ne fuient pas les combats mais bien les massacres qui prennent la forme d'un nouveau génocide.

3- Les Zaïrois d'ethnie hutu sont également visés par les massacres de masse à Goma et dans la région du Masisi interdite d'accès aux humanitaires et aux médias.

<sup>10</sup> Cfr. "document de travail du 30.05.97 sur la tragédie rwandaise et MDC", pages 29 et 30.

5- Le 18 juin 1998, j'ai réaffirmé auprès de l'ancien ministre Paul QUILES, président de la Mission d'Information de l'Assemblée nationale française sur le Rwanda, ce que fut l'approche de l'IDC et l'impression positive laissée par la politique du président MITTERAND dans la mesure où la France officielle était un facteur de stabilité dans le processus d'ouverture du pays, en le mettant à l'abri de la guerre.

J'y ai souligné l'incontournable nécessité de prolonger les enquêtes judiciaires internationales sur l'attentat aérien du 6.04.94, en suggérant de faire la lumière sur l'hypothétique filière post Foccart ou Pasqua, sur base des archives du gouvernement intérimaire et des indiscretions calculées de la CIA.

"Nœud gardien de l'histoire du génocide", l'attentat aérien reste non élucidé faute de volonté de poursuivre des investigations systématiques et de développer une coopération judiciaire indispensable entre Etats de droit concernés: ou bien l'on tente de faire oublier le rôle déterminant de cet attentat sur la suite des événements, ou bien l'on s'accommode, non sans fatalisme, d'une interprétation abusive du secret militaire.

Les initiatives de recherche prises par le professeur Filip REYNTJENS ne reçoivent pas les prolongements qu'elles méritent :

- peu ou pas d'investigations sur la filière d'approvisionnement des fameux missiles qui ont pu transiter par Goma, grâce aux bons soins d'un trafiquant belgo-burundais, fondateur du parti royaliste PRP, à en juger par la réponse décevante du ministre FLAHAUT à la question orale du 23.04.98 de Mme DUA (Sénat belge, CRA-1 -180) ;

- peu ou pas de suivi accordé aux pistes évoquées parmi les plus réalistes quant aux auteurs de l'attentat, surtout si l'on tient compte du témoignage d'un visiteur alors assez proche du FPR, qui a assisté le 4 avril 1994 à la danse de la mort programmée du président HABYARIMANA, au CND, siège du bataillon du Front Patriotique à Kigali.

Le cours escamoté du procès du chef du gouvernement intérimaire rwandais, Jean KAMBANDA, en première instance, n'a pas permis d'examiner certaines pièces d'archives détenues par son avocat (étonnamment récusé par le Greffe du TPIR).

Dans le courrier adressé à la Mission d'information de l'Assemblée nationale française, j'ai fait référence de façon explicite à un document intitulé "Résultats de l'enquête sur l'assassinat des présidents Cyprien NTARYAMIRA du Burundi et Juvénal HABYARIMANA du Rwanda le 6 avril 1994", dont la source serait la CIA.

Le caractère conjectural de cette information "confidentielle" est lié aux agissements parallèles d'agents et de trafiquants divers.

Peut-être participe-t-il d'une entreprise de diversion ou d'intoxication? Comment a-t-il été exploité auprès de l'ancien régime zaïrois et du gouvernement intérimaire rwandais, au moment où, fin 1994 début 1995 au sein des camps de réfugiés dans le Kivu, une tentative de reconstruction de la société rwandaise se développait et s'efforçait de jeter un pont en direction de la communauté internationale et de Kigali, pour ouvrir un dialogue politique sur base des principes acquis à Arusha en matière de droit de l'homme et d'instauration d'un Etat de droit <sup>(11)</sup>.

---

<sup>11</sup> Cfr. mon rapport du 4-11-94 au Comité de gestion de l'IDC sur la charte de Bukavu sur les conditions d'un libre retour des réfugiés.

Ce document évoque un retour aux pratiques des réseaux dits Foccart, dans le dos du président **MITTERAND**, à travers une opération de débordement de l'alliance FPR-USA: deux officiers de la D.G.S.E. Cyrille LAFORTUNE et Michel BILLET auraient établi des contacts de coopération militaire avec **Paul KAGAME**, assurant la livraison d'armes non françaises et la préparation de l'attentat aérien grâce au concours du mercenaire Edmond MEGUIRA, ancien légionnaire d'origine marocaine. Il est probable que les dirigeants militaires du FPR aient pu masquer ce rapprochement derrière d'autres manœuvres sous leur contrôle....

Le 15.10.1998, j'ai rappelé cette démarche au co-rapporteur Bernard CAZENEUVE, député sur le rejet de sa demande d'une enquête internationale, demande jugée irrecevable à l'ONU, car la Belgique ne pouvait faire valoir aucun intérêt en cette affaire, où elle avait été aussi accusée <sup>(12)</sup>.

Je m'étais donc réjoui de la volonté du co-rapporteur, telle qu'il l'avait exprimée au professeur Filip REYNTJENS, "d'aller au fond de ces questions sensibles laissées jusqu'ici en suspens". Malgré ses limites, cette volonté positive fut confirmée par Bernard CAZENEUVE, lors de sa conférence au Comité pour le Respect des Droits de l'Homme et de la Démocratie au Rwanda (CRDDR) en juin 1999, et fut l'objet d'un échange de courrier destiné à vérifier l'exactitude de la réponse verbale apportée à ma question <sup>(13)</sup>.

Celle-ci était formulée en ces termes:

"En dépit du caractère conjectural des documents d'archives du gouvernement intérimaire, mais en tenant compte aussi des informations sommaires procurées par la D.G.S.E. à votre Mission (p. 228 de votre rapport) et l'absence d'investigations contradictoires et systématiques dans le cadre du procès escamoté de Jean KAMBANDA, n'y a-t-il pas lieu de promouvoir une réelle coopération judiciaire entre pays amis et alliés pour répondre enfin à cette exigence d'enquête rigoureuse sur l'attentat, manifestée par les principaux acteurs de la communauté internationale dès le départ en 1994, et d'aider, le cas échéant, le TPIR à retrouver une des clés de la planification du blocage du processus d'Arusha et du développement des massacres de masse au Rwanda?"

B. CAZENEUVE avait déclaré durant la conférence "qu'en tant que rapporteur, il a veillé personnellement à aller au fond de ce problème trop souvent mis de côté, qu'il a tenu à faire publier dans le rapport les photographies des missiles prises à Kigali les 6 et 7.04.94 <sup>(14)</sup>, qu'il a noté la transmission tardive de ces photos à la D.R.M. (le 25.05.94), qu'il a constaté que les autorités actuelles de KIGALI lui avaient menti concernant la présence de missiles sol-air au sein de l'APR en 1994 et qu'il s'étonnait qu'avec l'ensemble des documents d'information recueillis par la Mission, il n'ait pas encore été auditionné par le juge d'instruction chargé en France des dossiers de terrorisme international".

---

Début prometteur, ce mouvement n'arrivera pas à surmonter les divisions de la diaspora et les tensions exploitées entre les principaux acteurs: ex-FAR, gouvernement en exil et associations volontaires ou ONG. Celles-ci culminèrent dans la polémique autour du R.D.R., le "Rassemblement pour le Retour et la Démocratie au Rwanda", constitué dans le camp de Mugunga le 3 avril 1995 et poussé à se substituer au gouvernement rwandais, avec l'appui de l'état-major des ex-FAR (cfr. rapport de la mi-mars 1996 de Jacques FALISSE à la fondation D.C. "Démocratie" sur la 2<sup>e</sup> rencontre de Bukavu, du 5 au 8.02.96).

<sup>12</sup> Réponse du 6.05.98 du ministre des affaires étrangères à la Chambre des Représentants, suite à la question relative à "l'attentat qui coûta la vie aux chefs d'Etat rwandais et burundais" ( doc. C. 576 - 3 et 4).

<sup>13</sup> Cfr. ma lettre du 7.06.99 au co-rapporteur de la Mission d'information de l'Assemblée nationale, Bernard CAZENEUVE, et sa réponse du 23.06.99.

<sup>14</sup> Cfr. les pages 262 et suivantes du tome II relatif aux annexes du rapport de la Mission d'Information de l'Assemblée nationale française.

Dans sa réponse écrite, le co-rapporteur a tenu à donner les précisions suivantes: 'Votre compte rendu n'appelle aucun commentaire particulier de ma part. Toutefois, sur l'attentat contre l'avion présidentiel, je ne me souviens pas avoir dit que je m'étonnais de ne pas avoir été auditionné par le juge en charge de l'enquête. Cela ne correspond pas à ma pensée, ni à la conception que je me fais de la répartition des pouvoirs législatif et judiciaire. Si tel a été mon propos, il était maladroit et mérite d'être corrigé pour être mis en conformité avec ma pensée'.

Concernant le passé, la contribution du co-rapporteur français ne répond peut-être pas à toutes les attentes légitimes. Par contre pour l'avenir, elle confirme la volonté des socialistes en France de voir briser la tradition des réseaux Foccart et post-Foccart et de placer la coopération au développement au sein d'une politique étrangère plus transparente et mieux contrôlée par le parlement, ainsi que de prolonger cet effort au niveau européen, en redonnant du contenu aux politiques de Lomé (coopération ACP-Union européenne), en rupture avec l'approche anglo-saxonne axée sur les seuls échanges commerciaux.

6- Une constante à l'IDC fut la méfiance adoptée vis-à-vis du FPR depuis son irruption dans l'histoire du Rwanda en octobre 1990, sous la couverture médiatisée d'un mouvement de retour spontané d'anciens réfugiés.

Pour nous, dès le départ, un fossé entre le discours officiel du FPR délivré en Occident, celui d'un mouvement fort acceptable d'opposition démocratique et de défense des droits des minorités, et la réalité de la milice guerrière "Inkotanyi" chargée de "corriger un crime belge", à savoir le "génocide originel" couvert et promu par la puissance tutélaire lors de la révolution sociale de 1959 <sup>(15)</sup>.

Cette orientation sera confirmée lors d'une interview accordée par le chef militaire du Front, Paul KAGAME qui n'hésite pas à nier la réalité du mouvement populaire à la base de la révolution sociale de 1959 et la légitimité du référendum organisé par l'ONU en septembre 1961 et qui a instauré le régime républicain: cette révolution se réduit selon ses propres termes à "l'institutionnalisation de la haine" au sein du peuple rwandais par le pouvoir colonial et l'Eglise catholique.

Dans une note interne du 13.04.93, André LOUIS a dressé un profil du FPR et de sa stratégie : cette pièce d'anthologie politique provocatrice fut, contrairement à son usage limité, largement diffusée, comme si sa fonction était de réveiller un gouvernement rwandais sans stratégie cohérente et un monde politique pilotant à vue.

Cette note jamais démentie par le FPR décrit un mouvement ayant "assimilé la technologie marxiste de conquête du pouvoir, qu'il maîtrise de manière remarquable" <sup>(16)</sup>. Elle rejoint ici l'analyse de Gérard PRUNIER sur le credo politique du FPR concernant la construction du

---

<sup>15</sup> Cfr. le communiqué du FPR publié à Kampala le 10. 10. 1990, qui donna la justification de la lutte armée.

<sup>16</sup> La note choque même, lorsqu'elle fait du FPR "le maître incontestable du jeu politique", qui "a remarquablement joué du binôme guerre / négociation: il est aujourd'hui dans une position objectivement forte": En effet, l'admiration pour ce "cas d'école" ne devrait en rien effacer la prétention criminelle d'apprentis sorciers qui ont voulu imposer de l'extérieur à un Rwanda dont ils méconnaissaient l'évolution et la complexité socio-économiques, un projet de société à la fois théorique et régressif. Ce constat provocateur d'André LOUIS intervient peu après le cri d'alarme lancé par l'ancien gouverneur Jean-Paul HARROY, professeur émérite de l'ULB, auprès des milieux officiels belges, annonçant la victoire inexorable du FPR et son impact catastrophique pour les populations à commencer par le paysannat (il ne sera pas entendu par le ministre des affaires étrangères Willy CLAES, empêché de le recevoir par son agenda "chargé").

"nouveau Rwanda" sans classe et sans ethnie, confiée à "l'avant-garde du prolétariat", l'A. P. R., soit une armée mono - ethnique.

La méthode du FPR est celle du président ougandais MUSEVENI: "Conserver le pouvoir de décisions essentielles au sein d'un noyau central familial, constitué de réfugiés tutsi d'Ouganda" (formés au sein de la NRA), "ajouter un nombre d'outsiders choisis dont quelques Hutu fiables, puis essayer de construire une direction officielle plus large, d'apparence pluri - ethnique pour la façade" (17).

Alors que l'aile civile du FPR et tous ceux qui, à travers le Front patriotique, attendaient un changement de régime, pouvaient se retrouver dans le processus de démocratisation amorcé par les réformes constitutionnelles de 1991, l'aile militaire aux structures opaques de commandement suit un autre agenda, conforme à cette technique de prise de pouvoir, et agit par une suite planifiée de coups de force aux conséquences tragiques:

A chaque moment clé à Arusha, lorsqu'il faut conclure sur la répartition des postes dans le "partage du pouvoir" et dans la fusion des armées, les négociateurs se voient dicter des solutions non autour de la table entre des partenaires égaux, mais sous la pression d'offensives meurtrières avec des déplacements massifs de population.

- Une succession impressionnante d'assassinats politiques et de tentatives frappe toutes les formations politiques à l'exception du FPR: sans pouvoir remonter aux commanditaires de ce terrorisme, les enquêtes conduites par la gendarmerie avec le concours technique de gendarmes français démontrent dans la plupart des cas, sur base d'un examen systématique des explosifs utilisés et des personnes arrêtées, la responsabilité objective des milieux FPR. Cette vague d'assassinats culminera avec celle des présidents rwandais et burundais: là aussi un rapport confidentiel de l'ONU du 1.08.97 retient, selon les révélations du quotidien canadien "National Post" du 1.03.2000, le témoignage de trois soldats de l'APR qui ont participé à l'opération d'installation des lanceurs de missiles SAM 16, opération commandée directement par Paul KAGAME.
- Après la signature des accords d'Arusha début août 1993, le FPR capitalise les avantages militaires obtenus, dont les perspectives incontrôlables de démobilisation qui achèvent de déstabiliser les FAR. Il poursuit sa logique de guerre et d'encerclement du pays, en appuyant le putsch militaire d'octobre 1993 au Burundi et en sauvegardant ainsi son flanc sud et sa source croissante d'approvisionnement en hommes et en matériel. Et surtout, la réussite du putsch aux effets ultimes différés tue dans l'œuf, aux yeux du FPR, l'exemple d'une démocratisation pacifique et partagée, incarné par Melchior NDADAYE.

Les communiqués des 21 et 22.10.93 de l'IDC qui dénoncent l'implication directe du FPR dans ce putsch, provoquent une réaction très vive de Paul KAGAME (18): celui-ci délègue son avocat, Maître Siméon RWAGASORE (devenu Procureur général auprès de la Cour suprême du Rwanda) et Jacques BIHOZAGARA, alors responsable du Bureau européen du FPR, auprès des instances dirigeantes de l'IDC, afin d'exiger une rétractation publique sous la menace d'un procès

---

<sup>17</sup> Extrait de Gérard PRUNIER, "Rwanda 1959-1996: histoire d'un génocide", Editions Dagorno, 1997, p. 188.

<sup>18</sup> Observons que le différend le plus lourd entre l'IDC et le FPR a porté sur la dimension extérieure et régionale du conflit: cfr. une lettre du 25.10.96 au sénateur DESTEXHE, paragraphe No 51, pp. 66 à 71.

en diffamation et en dommages et intérêts au profit de familles d'exilés rwandais au Burundi, victimes d'une sorte de génocide orchestré par le FRODEBU et encouragé par l'Internationale. Conscients de la gravité de la situation au Burundi, où l'équipe dirigeante FRODEBU demeurait l'otage de l'armée putschiste, en raison du refus d'intervention du Conseil de Sécurité suite aux réserves anglo-américaines, nous avons reçu de responsables de l'administration de la Documentation burundaise la confirmation de la participation du FPR aux côtés des mutins et nous étions perplexes sur l'avenir de la paix d'Arusha. Nous pensions donc utile de rencontrer la délégation du FPR et de tenter un dialogue constructif. Cependant, nous ne sommes même pas parvenus à nous entendre sur un procès-verbal commun de notre rencontre: les délégués de Paul KAGAME étaient convaincus de leur supériorité et ne nous laissaient guère d'illusions sur les options démocratiques et la volonté d'apaisement du Front patriotique <sup>(19)</sup>.

Hélas, le cours des événements ne démentira pas nos appréhensions: la direction militaire du FPR impose dans les faits son agenda caché et poursuit son ascension de tout le pouvoir par la force des armes. Elle cache la manœuvre derrière une campagne de relations publiques dans la région et surtout en Occident, destinée à présenter le Front patriotique contraint de faire face à un plan de génocide : les milieux proches du FPR à Bujumbura <sup>(20)</sup> et le Collectif des petits partis extrémistes sans représentation parlementaire avaient déjà dénoncé en novembre et décembre 1993 la préparation et l'exécution d'un génocide anti-tutsi par le FRODEBU avec l'appui du président HABYARIMANA.

Une accusation semblable sera reprise peu après à Kigali à l'encontre du MRND et de son chef historique par des publications favorables au FPR telles que "Le Flambeau" et par un réseau d'informateurs - intoxicateurs, y compris dans les rangs du MRND.

Certes des groupes extrémistes, irresponsables et illégaux comme les milices, étaient bien identifiés par la gendarmerie rwandaise et par la MINUAR, jusque dans les allées du pouvoir, mais ils ne pouvaient se justifier sous la bannière de l'autodéfense civile. Leur capacité de nuire était d'autant mieux contrôlée que les provocations du FPR étaient limitées grâce à la neutralisation systématique de la zone centrale du pays et que les médias jouaient leur rôle pédagogique de sauvegarde de la nouvelle convivialité démocratique.

7- Les commissions 12arlementaires d'enquête en Europe ont-elles pu établir l'existence d'une planification du génocide au niveau de l'Etat rwandais dans la période antérieure à l'attentat aérien du 6.04.94, alors que de nombreux témoignages de première main infirmaient cette hypothèse (dont celui de l'ancien chef d'état-major de la gendarmerie, Augustin NDINDILYIMANA) ? Cette question est fondamentale, car c'est là que le nouveau régime FPR puise sa légitimité internationale et la justification de l'état permanent de violation des droits humains et des libertés individuelles et politiques, ainsi que de la poursuite de certains massacres de type génocidaire.

---

<sup>19</sup> Dans sa réponse à la lettre du 1.12.93 de Maître Siméon RWAGASORE, André LOUIS écrit :

"Je vous concède qu'à première vue la déstabilisation de la démocratie burundaise ne sert pas l'intérêt du F.P.R., dans la mesure où celui-ci aurait vraiment opté pour la démocratie. Par contre, dans l'hypothèse inverse, celle de la poursuite d'une stratégie de prise de pouvoir de la part du F.P.R., l'instabilité établie au Burundi et - par-là - dans la région tout entière, crée une conjoncture favorable en ce sens. Je vous retourne donc le fardeau de la preuve. Il faut que le F.P.R., par son comportement au cours des mois qui viennent, démontre la fermeté de ses options démocratiques. J'espère qu'il en sera ainsi et l'IDC ne manquera pas - dans ce cas - de le souligner publiquement".

<sup>20</sup> N'oublions pas que pour le FPR, l'arrivée du FRODEBU au pouvoir constituait un frein sérieux au recrutement de jeunes au bénéfice de la milice Inkotanyi et la fin de l'accueil de l'émetteur de radio Muhabura dans les faubourgs de Bujumbura.

Parmi d'autres témoins non auditionnés par la commission sénatoriale d'enquête ou dont les travaux n'ont même pas pu être examinés, il y a un document de 25 pages écrit par Antoine NYETERA <sup>(21)</sup>, en juin 1997, à l'intention des sénateurs - enquêteurs, mais qui ne fut pas transmis par l'avocat belge dépositaire !

Ce document livre, l'expérience vécue par un observateur averti durant toute la durée des événements à Kigali: il jette un regard critique sur le comportement plus que léger des casques bleus belges... Il explique pourquoi le génocide n'a pu être préparé du côté gouvernemental divisé à l'extrême et quel fut le rôle exact des jeunesses des partis. Il montre bien que pour le président HABYARIMANA prêt à gagner les élections présidentielles "le problème crucial était plutôt régional qu'ethnique", tandis que le FPR n'attachait que peu d'importance aux accords d'Arusha, car son objectif "c'était tout ou rien".

Même si ce témoignage révélateur des tutsi républicains est marqué par les équilibres de la 2e République, remis en question à travers l'ouverture démocratique, il aurait dû faire l'objet d'un examen approfondi de la part de la commission d'enquête parlementaire.

D'autres témoignages de première main, signalés en temps utiles aux sénateurs - enquêteurs, tels que ceux issus de la société civile rwandaise et situés en dehors de la logique des partis <sup>(22)</sup>, ont été négligés au profit d'experts et journalistes occidentaux, dont les thèses étaient cependant connues à l'avance.

8- A partir de la formation du cabinet intérimaire à Kigali sous les auspices du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, nous pouvons difficilement comprendre l'attitude abstentionniste du ministre belge des affaires étrangère, son alignement implicite sur les positions américaines et, plus grave encore, sa politique d'isolement diplomatique rigoureux exercée à l'encontre de l'ensemble des milieux gouvernementaux rwandais, y compris les éléments provenant de l'opposition au régime de la seconde République.

Bien sûr, le ministre Willy CLAES réagissait aux graves accusations de complicités belges dans l'attentat aérien, mais devait-il pour autant grossir l'importance du climat anti-belge et les insuffisances du mandat de la MINUAR ? Pourquoi a-t-il négligé de façon systématique le poids que l'ONU pouvait encore exercer sur le terrain dans le cadre d'un mandat de "peace keeping" ?

Il semble n'avoir pas hésité dans sa lettre du 15.04.94 au président du Conseil de Sécurité, à prôner la fin de la mission internationale, en annonçant une issue rapide par les armes, en raison des positions stratégiques déjà occupées par un des belligérants dans la zone de Kigali, celle-là même que la MINUAR était censée avoir neutralisé...

Lorsque l'éventualité d'une intervention conjointe des alliés occidentaux, pour rétablir l'ordre et arrêter les massacres, fut soulevée du côté militaire français (en juin 1992 et en février 1993, les

---

<sup>21</sup> Personnalité représentative du monde culturel et scientifique rwandais, ancien collaborateur de l'historien et linguiste Mgr Alexis KAGAME, et professeur d'éducation artistique dans plusieurs collèges à KIGALI

<sup>22</sup> Cf. ma lettre du 5.03.97 à Magdeleine WILLAME, chef du groupe PSC du Sénat et membre de la commission d'enquête, lui suggérant de faire auditionner des témoins directs tels que Stanislas MUBILIGI, un des principaux animateurs de l'association "SOLIDAIRE-RWANDA DUFATANYE", créée dans les camps de réfugiés de la région de Bukavu, et cheville ouvrière des premières analyses de fond sur la genèse du drame, qui ont abouti à partir d'octobre 1994 à la publication de trois cahiers intitulés "Le non-dit sur les massacres au Rwanda".

coopérants militaires français avaient réussi avec très peu d'hommes à bloquer les offensives (FPR), la Belgique comme les USA déclina l'offre...

Cependant, le FPR avait de façon unilatérale rompu le cessez-le-feu dès la matinée du 7 avril 1994, dénoncé les accords d'Arusha le 9 avril sur les ondes de radio Muhabura, et menacé les forces d'intervention françaises et belges de les considérer comme ennemies, si elles élargissaient leur mission au-delà de l'opération limitée de secours à leurs expatriés, à la mi-avril.

Le FPR rejeta les propositions pratiques de trêve faites par les FAR le 12.04.94 et refusa tout contact avec les responsables gouvernementaux, malgré plusieurs appels au retour à la table de négociation et au sauvetage des accords d'Arusha.

Un communiqué IDC du 7.04.94 engageait:

- d'abord toutes les forces politiques rwandaises à renoncer à la violence, mais au contraire à se concerter pour remettre en route le processus de démocratisation (au Rwanda et au Burundi);
- ensuite l'ONU à réunir les moyens adéquats, notamment au plan militaire, afin de garantir le rétablissement de la paix et la poursuite de la démocratisation.

Nous avons été témoins à l'IDC des tentatives réitérées de dirigeants du MDR en faveur d'un retour à la logique de paix d'Arusha et en faveur d'une médiation beige pour la reprise du dialogue avec le FPR et la pacification du pays <sup>(23)</sup>.

Le 16.04.94, le nouveau ministre des affaires étrangères Jérôme BICAMUMPAKA demandait notre intervention, car il pensait que nous étions à même de l'aider à renouer avec la diplomatie belge... Nous avons même sollicité l'appui de F. REYNTJENS en ce sens.

Le 29.04.94 à Bruxelles nous avons soutenu une conférence de presse d'un membre du Bureau politique du MDR, Jean-Marie Vianney NKEZABERA, sur le thème "personne ne peut gagner militairement au Rwanda": celui-ci réaffirmait l'entière disponibilité de son parti à l'ouverture de "négociations avec toutes les parties en lice, y compris le FPR, dans le respect des accords d'Arusha".

Il regrettait vivement la "fragilisation" de liens entre la Belgique et le Rwanda, réclamait des enquêtes impartiales sur l'attentat aérien et le meurtre des 10 paras belges, et invitait à une révision de la décision du 22.04.94 du Conseil de Sécurité dans le sens d'un renforcement du mandat et des effectifs des casques bleus sur place. Ce dirigeant qui s'efforçait de faire le pont entre le MDR au Rwanda et la Belgique, ne reçut aucun écho à son appel.

Début mai 1994, nous avons transmis au Bureau du FPR à Bruxelles nos positions antérieures et le communiqué IDC du 4.05.94 <sup>(24)</sup>, en lui exprimant notre conviction que le Front patriotique

<sup>23</sup> Cf. le paragraphe 26 de ma lettre du 25.10.96 au sénateur DESTEXHE, pp. 17 et 18.

<sup>24</sup> Le communiqué IDC du 4.05.94 (et non du 7.05.94 comme mentionné par erreur dans certains de mes documents précités) démentait les rumeurs insidieuses concernant un financement de RTLIVI par l'Internationale et, tout en condamnant avec véhémence les massacres quels qu'en soient les auteurs, insistait encore sur une solution politique négociée. IL rappelait enfin aux belligérants deux exigences absolues:

- aux F.A.R. leur devoir sacré et imprescriptible de protéger indistinctement tous les citoyens rwandais quelle que soit leur ethnie;

- aux armées en présence, leur obligation de respecter les règles des Conventions de Genève relatives au droit de la guerre.

Observons ici que ces exigences n'étaient pas compatibles avec l'isolement diplomatique d'une des parties.

détenait "les moyens de reprise d'un dialogue politique qui puisse mettre fin aux massacres et à la logique de guerre". Messages restés sans réponse.

Au cours de la seconde quinzaine de mai 1994, Jean GHISTE, Représentant du ministre Michel LEBRUN, chargé des relations internationales de la Communauté française de Belgique, et le Dr Jean-François **RUPOL** de la coopération médicale belge ont accompagné un responsable d'ONG humanitaire à **GITARAMA** et à **KABGAYI**, là où l'Eglise protégeait des dizaines de milliers de déplacés ayant fui les violences et les massacres et où ils rencontrèrent les trois évêques un peu plus d'une semaine avant leur assassinat.

Malgré le caractère strictement humanitaire de cette démarche, Jean GHISTE fut l'objet de sanctions immédiates de la part du ministre des affaires étrangères CLAES avec retrait du passeport et rappel à Bruxelles (le ministre LEBRUN n'osa pas prendre la défense de son collaborateur) et le Dr J.F. RUPOL fut soumis à des pressions fort peu déontologiques pour un médecin de la part de l'administration de la coopération.

Quelle fut la compréhension du génocide à l'IDC ? J'ai évoqué dans ma lettre du 17.02.97 au président du Sénat (pp. 8 et 9) cette question lancinante qui revient sans cesse dans ma contribution aux travaux de la commission parlementaire <sup>(25)</sup>

Aurions-nous tenté de minimiser la gravité des événements de 1994, dont nous avons cependant dévoilé les prodromes politiques à travers maints communiqués et documents?

C'est à quoi s'efforce de répondre aussi mon document de travail du 30.05.97 destiné au PSC et qui place un chapitre sous le titre interrogatif "double génocide et révisionnisme" (pp. 25 à 29); cette notion est discutable dans la mesure où elle accrédite l'idée qu'un massacre chasse l'autre et qu'il ne s'agit en définitive que d'affrontements interethniques.

La notion de "double génocide" est surtout ambiguë au plan du droit pénal, où l'on ne reconnaît que des responsabilités individuelles, y compris celles d'individus associés dans la préparation et la réalisation d'actes de type génocidaire.

Mais cette notion traduit en réalité la perception d'un mouvement double d'exclusion, comportant une phase active et une réactive: ceux qui ont effectué la mise à feu de ce mouvement en octobre 1990, portent une responsabilité double: celle de leurs propres massacres et violations graves du droit humanitaire et celle des massacres qu'ils ont sciemment provoqués. D'autant plus en connaissance de cause que les contacts étaient alors étroits entre la diaspora FPR et les tutsi de l'intérieur et que d'éminents représentants de ceux-ci avaient publiquement condamné en 90-91 ce type de guerre enclenché par le FPR.

---

<sup>25</sup> Se reporter, pour mémoire, aux paragraphes suivants de ma lettre du 25.10.96 au sénateur DESTEXHE:

- pp. 10 et 11, paragraphe n° 15 consacré au génocide et assassinats politiques massifs, ainsi qu'aux mini-génocides des Barundi du Mutara et des Batwa;

- pp. 16 et 17, paragraphe N° 25 consacré aux révélations de Faustin TWAGARIMILINGU et Seth SENDASHONGA en 1996 sur l'ampleur et la nature des massacres perpétrés par l'APR;

- pp. 39 à 42, paragraphes No 41 et 42 portant sur la reconnaissance du génocide antitutsi et sur l'abandon des tutsi de l'intérieur par le FPR et sur les massacres systématiques de civils par l'APR;

- pp. 44 à 46, paragraphe no 44 relatif aux différentes enquêtes conduisant à remplacer le terme "génocide des tutsi" par celui plus conforme à la réalité de "génocide du peuple rwandais" (selon l'expression de Joseph MATATA).

Dire cela n'enlève rien à la pleine reconnaissance des responsabilités de ceux qui, sous la couverture d'une légitime auto - défense ou résistance, ont assassiné des personnes de la minorité tutsi non liées aux agresseurs du FPR.

Toutefois cette notion de "double génocide" n'a jamais été utilisée par le Secrétaire général André LOUIS, ni reprise dans un des communiqués IDC: en effet en février et juin 1995, le Bureau politique et le Congrès de l'IDC exprimèrent dans leurs résolutions finales un "soutien à la mise sur place du Tribunal pénal international sur le Rwanda, qui doit permettre de faire toute la lumière sur l'organisation et le déroulement des génocides et crimes contre l'humanité et de lutter contre l'impunité actuelle". La version anglaise de la résolution distribuée à la fin de ce 11<sup>ème</sup> congrès en juin fut légèrement différente du texte original et mit le terme génocide au singulier.

Malgré l'image dominante dans les médias, il n'est jamais venu à l'idée de l'équipe du Secrétariat général de l'Internationale de distinguer d'une part une guerre conduite par les soldats réputés "disciplinés" du FPR sous la bannière des changements démocratiques attendus et du libre retour des réfugiés, guerre qui se situerait sur le terrain militaire, et d'autre part un "mal" lié à l'origine du régime républicain rwandais, le génocide que les guerriers intrépides du FPR se proposaient d'effacer, après l'avoir provoqué pour mieux éradiquer ses racines.

Pour nous, le principal vecteur de la catastrophe de 1994, dont le génocide et qui s'est prolongée au-delà de cette année fatidique, se trouvait au coeur même de la guerre de conquête du pouvoir, conduite par un commandement militaire du FPR aux structures opaques.

C'est cette guerre qui détermina la chronologie de la vague de crimes contre l'humanité, dont les actes génocidaires furent la triste vedette.

C'est pourquoi nous trouvons normales les démarches réitérées de l'ONU en vue d'aboutir à un cessez-le-feu et de relancer le dialogue incontournable entre les parties en conflit.

Il est particulièrement injuste aujourd'hui, d'après le rapport de la commission d'enquête diligentée par KOFI ANNAN, de trouver "étrange que les minutes des entretiens entre les membres du secrétariat de l'ONU et du soi-disant gouvernement intérimaire montrent davantage une préoccupation constante d'obtenir un cessez-le-feu plutôt qu'une révolte morale contre les massacres".

L'attitude de neutralité des fonctionnaires des Nations Unies n'impliquait nullement une approbation de ces tueries, mais la volonté de tarir leur source, à savoir une guerre totalitaire, du type "tout ou rien", avec de moins en moins de garde-fous.

La transition du Rwanda ne fut pas minée par le discours officiel du FPR en Occident ou par ses réseaux de relations publiques ou d'influence culturelle à l'extérieur et à l'intérieur du pays.

Seules les méthodes d'action guerrière et de terrorisme de sa milice Inkotanyi renversèrent les perspectives d'ouverture et les chances de succès de la démocratisation. En tant que mouvement armé, le FPR veilla à rester au-dessus des divers acteurs politiques et de leurs partis naissants. Les négociations d'Arusha, dans la phase relative à la fusion des armées, des observateurs extérieurs, un modèle "efficace" dans la militarisation croissante de la société rwandaise et dans la primauté de ces milices illégales qui allaient prendre le relais des mouvements de jeunesse des partis et de l'organisation publique de l'autodéfense civile.

L'ampleur et la gravité de la contre -criminalité à l'intérieur du pays étaient prévisibles et prévues! La subtilité des dirigeants militaires du FPR fut d'annoncer dès le départ le génocide comme un mal originel hérité de la "pseudo" révolution sociale et d'inverser le processus de démocratisation sous prétexte qu'il cachait une "dictature de la majorité ethnique" sur un peuple "ignare"... La

guerre enclenchée par le FPR en 1990 et relancée grâce à l'attentat contre l'avion présidentiel fut légitimée par l'arrêt du génocide "à chaud", aux yeux d'une communauté internationale culpabilisée par son impuissance entretenue.

L'instauration d'un régime fascisant de sécurité nationale que nous avons tant craint, ne put être contrebalancée par la tentative de Faustin TWAGIRAMUNGU de sauver les acquis positifs d'Arusha à la tête d'un gouvernement d'union nationale, dont la prise sur les événements, se révéla, hélas, illusoire.

## 10. Quel épilogue ?

Pour l'IDC, l'échec de la démocratisation au Rwanda s'est joué d'abord chez le faux jumeau de celui-ci, le Burundi, lors du putsch réalisé la nuit du 20 au 21 octobre 1993 par l'armée burundaise avec le soutien discret du FPR. Ce qui fut présenté comme une tentative de putsch bloquée grâce à l'indignation internationale succédait en fait à celle du chef de cabinet du président sortant Pierre BUYOYA, le colonel Sylvestre NINGABA, le 3.07.93.

Sans le savoir, nous avons assisté à la répétition de ce qui deviendra la "burundisation" du Rwanda!

Dès le matin du 21 octobre 1993, une cellule de crise s'est constituée au secrétariat de l'IDC sous l'impulsion de Mgr Alfred NDORICIMPA, évêque de l'Eglise Méthodiste Unie du Burundi et membre du Comité de l'Unité Nationale dans son pays, avec le concours de Guillaume WARNIER, conseiller extérieur<sup>(26)</sup>.

Un premier communiqué IDC le 21.10.93 réclamait la suspension de la coopération avec le Burundi, la saisie du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en vue d'adopter une série de sanctions allant jusqu'à un embargo économique total et d'examiner la possibilité d'une opération militaire internationale avec mission de protéger les institutions démocratiques issues des élections exemplaires de juin 1993<sup>(27)</sup>.

Un second communiqué IDC le 22.10.93 reprenait ces mêmes revendications et insistait sur l'urgence pour les membres de l'Union européenne et les Etats-Unis de "sortir de leur expectative actuelle afin d'enrayer l'enclenchement du processus de génocide" et d'appuyer le gouvernement démocratique légal, "même s'il est amené à se constituer en exil ou dans une région en dehors de la capitale".

Le même jour, nous sommes entrés en contact avec Jean MINANI, ministre FRODEBU de la santé publique, de passage à KIGALI: en soirée, celui-ci proclama le transfert momentané du

---

<sup>26</sup> Ce matin-là, G. WARNIER et moi avons été chercher Mgr A. NDORICIMPA, en mission en Europe pour son Eglise ; à son hôtel où une facture de près de 52.000 FB de téléphone le bloquait, résultat d'une nuit de conversations anxieuses avec le palais présidentiel et ses correspondants à BUJUMBURA.

<sup>27</sup> J'avais eu l'occasion d'observer, au nom de l'IDC, le processus électoral fin mai et début juin 1993, processus exemplaire, en raison à la fois du self-contrôle et de la modération de l'opposition démocratique conduite par le FRODEBU.

Ces élections furent préparées avec le concours compétent du NDI (la fondation du Parti Démocrate américain pour les relations internationales) et suivies par 68 observateurs internationaux et 903 observateurs nationaux issus de la société civile (monde associatif, ligues des droits de l'homme, Eglises, etc.).

La nuit même du dépouillement des présidentielles lorsque la victoire de Melchior NDADAYE ne laissait plus de doute, le ministre de l'intérieur UPRONA, François NGEZE, avec l'appui des hauts cadres militaires, envisagea d'annuler les opérations électorales sous prétexte d'une fraude systématique organisée par l'opposition (existence d'un excédent de 800.000 bulletins de vote par rapport au nombre d'électeurs inscrits, alors que tous les bureaux de vote et de.....parti unique UPRONA.

gouvernement légal du Burundi dans la capitale rwandaise et appela tous les démocrates burundais à le rejoindre. Ce fut l'électrochoc à BUJUMBURA où, le lendemain matin, le premier ministre Sylvie KINIGI <sup>(28)</sup> est obligée de renoncer à ses tractations avec les responsables militaires <sup>(29)</sup>, et de s'engager plus nettement dans la résistance au putsch en rejoignant les rescapés de l'équipe gouvernementale réfugiés à l'ambassade de France.

Dans un message envoyé le 23.10.93 depuis le siège de IDC, Mgr Alfred NDORICIMPA confirma "sa reconnaissance et son soutien indéfectible au gouvernement légal présidé actuellement par le Dr Jean MINANI en exil". Il y remercia les gouvernements des pays de la région qui soutenaient cette autorité légitime et qui accueillaient les exilés, et il exigea que François NGEZE tranquillise la population sur le sort du président NDADAYE et que l'on renonce enfin aux manœuvres habituelles de l'ancien pouvoir pour embrouiller le peuple et l'opinion internationale. Enfin, il réclama une enquête internationale sur les commanditaires du putsch et appuya la déclaration du même jour de BOUTROS-GHALI à Addis-Abeba, "en faveur d'une intervention militaire de l'ONU contre les putschistes", Mgr. A. NDORICIMPA qui ne rentrera pas dans son pays, payera cet engagement ferme par l'élimination de toute son équipe pastorale de GITEGA <sup>(30)</sup>.

Nous avons été en contact discret <sup>(31)</sup> et suivi avec la direction politique Afrique et le Cabinet au ministère des Affaires étrangères belges, à partir du 21.10.93.

Dans un fax du 25.10.93, Bryan PALMER, Secrétaire général adjoint de l'IDC, et moi-même avons demandé audience au Chef de Cabinet de Willy CLAES, Lode WILLEMS, en lui exposant notre approche : si nous avons apprécié la fermeté de la Belgique, occupant alors la présidence européenne, fermeté ayant bloqué l'accomplissement du coup d'Etat à travers le fameux "Conseil National de Salut Public, nous voulions dénoncer le "piège de taille" caché dans la solution dite "interne" avec une équipe ministérielle d'otages soumis à la "pression directe des dirigeants de l'armée et des instigateurs civils du putsch".

Nous avons rappelé ici que Jean MINANI ayant "pu être en liaison avec la présidence avant l'effacement de la garde présidentielle, se sentait investi de "la mission de perpétuer l'action du gouvernement légal, provisoirement à KIGALI, qu'il y avait été rejoint par le ministre de la Justice et plusieurs députés et diplomates burundais et qu'il s'apprêtait à y "mettre en place une équipe gouvernementale restreinte, remplaçant les détenteurs de portefeuille soit assassinés, soit réfugiés dans une ambassade, soit en fuite, soit compromis par le putsch".

Nous avons conclu ainsi notre fax: "seul le retour à BUJUMBURA du gouvernement légal transféré à KIGALI... sous protection internationale... par exemple celle d'un détachement ONU-OUA <sup>(32)</sup>, permettra de restituer pleinement les institutions démocratique".

---

<sup>28</sup> En dépit de sa victoire électorale et d'une majorité parlementaire écrasante (80% des sièges), Melchior NDADAYE s'était engagé dans la voie du partage du pouvoir, en conférant à l'ancien parti unique UPRONA un tiers des postes ministériels, dont ceux stratégiques de Premier ministre et de ministre de la défense nationale.

<sup>29</sup> Les chefs de l'armée burundaise tentèrent de se cacher derrière un soi-disant "Conseil National de Salut Public" présidé par l'ancien ministre de l'intérieur UPRONA François NGEZE et qui avait décrété l'état d'urgence avec couvre-feu, interdiction de réunion de plus de 3 personnes, remplacement de l'administration territoriale (gouverneurs, administrateurs communaux) par les commandants de district militaire, fermeture des frontières et des communications extérieures.

<sup>30</sup> Cfr. communiqué IDC du 5.11.93, point 4.

<sup>31</sup> Pas si discret, puisqu' environ 15 jours après, la presse d'opposition à BUJUMBURA dévoila l'existence de notre fax du 25.10.93 ( Cfr. L'hebdo « La semaine » N° 12 du 15.11.1993, page 2).

<sup>32</sup> Nous soulignons ici l'appel du Président de l'OUA en faveur d'une intervention rapide des Nations Unies.

Hélas, dès ce même 25 octobre, la solution externe esquissée plus haut et qui avait débouché au cours du W.E. précédent sur des conciliabules auxquels furent mêlés Raphaël NTIBAZONKIZA, représentant du FRODEBU à Bruxelles, et Alfred NDORICIMPA, était abandonnée.

En effet, le gouvernement burundais réuni sous la présidence de Sylvie KINIGI « en une session extraordinaire le 25 octobre 1993 en exil » (dans les locaux de l'ambassade de France à BUJUMBURA) « a décidé de mandater le docteur MINANI Jean, ministre de la Santé publique, comme son représentant itinérant et plénipotentiaire auprès des gouvernements et organismes internationaux amis... »

Cette reprise en main des opérations du dedans calmait la crainte des milieux diplomatiques de voir développer une action politique et d'intervention depuis KIGALI, au risque de remettre en cause l'équilibre précaire de la paix avec le FPR: n'avions-nous pas, nous aussi, terminé notre fax du 23.10.93 au Chef de Cabinet par une constatation évidente: "la prolongation du séjour de ce gouvernement (MINANI) à KIGALI mobilise la majorité de la société rwandaise et conforte l'impression montante que le pari de la réconciliation nationale lancé par les accords d'ARUSHA n'est pas -fondé"? Mais nous ajoutons que "l'opinion rwandaise a constaté qu'il aura fallu près de trois jours au FPR pour condamner le putsch après des pressions extérieures et des discussions âpres entre le FPR civil et la branche Inkotanyi et encore cette condamnation purement de principe évite le recours aux Nations Unies et l'envoi éventuel de casques bleus, jugés par les responsables FPR comme une immixtion dans les affaires intérieures du Burundi". Dès lors, une "internationalisation rapide de la solution burundaise sera un gage de succès pour le déploiement de la force internationale neutre et le soutien de l'ONU au processus d'Arusha".

Le 26.10.93, le gouvernement KINIGI confirmait sa demande expresse d'envoi d'un secours militaire à la Belgique et aux pays amis et le ministre MINANI présentait un mémorandum au Secrétaire général de l'OUA, dans lequel il réclamait d'urgence

1° le déploiement d'une force internationale, dont la première mission est de permettre le fonctionnement du gouvernement légal, condition sine qua non du rétablissement de l'ordre, de la sécurité publique, de la protection des personnes et des biens et de l'assistance aux victimes...

2° l'instauration d'un tribunal spécial pour juger les crimes commis par les putschistes, crimes "rentrant dans la catégorie des crimes contre l'humanité, imprescriptibles";

3° la désignation "d'une commission internationale d'enquête pour éviter la disparition des preuves" et faire la lumière sur les massacres toujours en cours.

A plus long terme, Jean MINANI assignait à cette force internationale le soin d'aider le gouvernement dans la restructuration de cette armée" dans le sens d'une "armée nationale seule capable de protéger les institutions démocratiques et tout le peuple sans distinction ethnique ou régionale", mais aussi dans la "réforme de l'appareil judiciaire et des corps de police ".

Le 26 octobre au soir, le Chef de Cabinet Lode WILLEMS nous téléphona pour souligner l'inopportunité d'une intervention directe de la Belgique, mais aussi pour rappeler ses pressions diplomatiques constantes au niveau européen et sa volonté d'épuiser toutes es voies pacifiques et de la persuasion politique, mais aussi de "désamorcer la bombe de Kigali"....

Le même jour, Mgr Alfred NDORICIMPA qui avait visité l'ambassade américaine à Bruxelles, s'envolait pour les Etats-Unis, décidé à faire jouer le lobby protestant auprès du président CLINTON. Nous ignorions encore que les Etats-Unis et la Grande Bretagne camperaient sur une

position permanente de non-intervention de casques bleus au Burundi, dans le cadre du Conseil de Sécurité.

Le 28.10.93, nous adressions un second fax à Lode WILLEMS sur l'urgence d'une intervention militaire internationale (ONU-OUA) ou des pays amis, seule susceptible de permettre au gouvernement légal de rétablir en toute sécurité les institutions démocratiques et donc la paix dans le pays" et joignons au fax le mémorandum du représentant plénipotentiaire du gouvernement, Jean MINANI. Nous lui faisons noter que "chaque jour perdu accroît le drame et l'amertume des dirigeants démocrates burundais rescapés...consternés face à l'inertie de l'Occident et au refus de passer des motions aux actes !".

Ce même jour, nous recevions un fax de Jacques BIHOZAGARA destiné au président de l'IDC, Emilio COLOMBO, et au Secrétaire général adjoint Bryan PALMER, se référant à une analyse pénétrante de Jean-Pierre CHRETIEN, intitulée "Purification ethnique au Burundi", parue dans Libération du 28.10.93 <sup>(33)</sup>.

Le dirigeant FPR nous lançait ce commentaire acerbe: "Votre responsabilité apparaît évidente dans le pourrissement de la situation. Nul n'ignore que la CDR et les autres extrémistes de la région ne font qu'exécuter votre plan contenu dans vos tracts du 21 et du 22 octobre 1993". Voilà donc l'IDC engagée dans une sorte de conjuration avec la CDR, avec laquelle elle n'entretenait aucun lien particulier, excepté une rencontre avec son président Martin BUCYANA, organisée à sa demande lors de mon séjour à Kigali, six mois avant son assassinat <sup>(34)</sup>.

---

<sup>33</sup> A part l'intervention du FPR rangée dans les "rumeurs folles" et la stratégie du PALIPEHUTU jugée à tort "opposée au processus pacifique en cours", on ne peut que souscrire aux lignes essentielles de cet article de Jean-Pierre CHRETIEN :

"Les intégrismes ethniques se rejoignent dans la même logique barbare: faute de pouvoir définir une partition entre des populations qui cohabitent sur la même terre et avec la même culture, il semble plus simple de terroriser, voire d'éliminer le camp adverse. Les militaires tutsis putschistes ont été les apprentis sorciers d'un bain de sang qui risque de prendre une ampleur incontrôlable, et dont les extrémistes hutus pensent sans doute tirer les bénéfices. Pour les uns et les autres, l'avenir se construit non dans les urnes, mais par le fer et le sang, par la purification ethnique.

Cette logique folle est l'antithèse de la démocratie. Le problème est devenu mondial (Yougoslavie, Caucase)... Toute une région risque d'imploser en un chaos sanglant, si des positions claires... ne se dégagent pas au niveau international et si des interventions rapides ne sont pas mises en œuvre...". Concernant le PALIPEHUTU, l'auteur de l'article a omis de dire que la direction de ce parti avait ondamn  sans  quivoque son ancienne fraction militaire qui, r unie   BUGARAMA en ao t 1993, avait prof r  des menaces   l' gard du gouvernement NDADAYE: cette aile  tait devenue une dissidence aux mains de quelques radicaux irresponsables, souvent manipul s par la s ret  du r gime UPRONA et utilis s pour saboter les r formes pacifiques.

<sup>34</sup> Martin BUCYANA m'avait expos  sa vision de la situation rwandaise au lendemain de la signature des accords d'Arusha et sa crainte   propos de l'insuffisance des garanties internationales devant la marche forc e du FPR vers le pouvoir, facilit e par les divisions tactiques du monde politique. Par ailleurs, il n'ignorait pas l'analyse que j'avais communiqu e le 12.01.93 en r ponse   une interpellation de FIDC par un groupe de r flexion rwando - belge,   propos notamment de la Coalition pour la D fense de la R publique.

Partant de la constatation que la CDR  tait form e essentiellement par des d c s du MDR et des concessions antid mocratiques faites au FPR lors des pourparlers de paix, nous  crivions alors: "les attaques du FPR et la peur aveugle qu'elles engendrent, ont conduit d'importantes couches de la population   se r fugier sous la protection de la majorit  ethnique: la CDR tombe dans cette tentation lorsqu'elle se pr sente comme seul d fenseur des 90% de hutu". Nous expliquions encore que cette majorit  affranchie depuis la r volution sociale de 1959 pouvait bien se retrouver en nombre dans une s rie de partis diff rents aux c t s de tutsi, de mani re telle que "le d bat d'id es aurait petit   petit pris la place des affrontements ethniques ou interr gionaux".

Nous soulignons dans ce sens l' volution du PALIPEHUTU au sein du processus d'ouverture au Burundi, sa reconnaissance de "la n cessit  vitale de l'unit  nationale et de la r conciliation", ainsi que l' largissement de sa conception de la lib ration du "peuple hutu"   l'ensemble des personnes discrimin es, y compris les minorit s, dont la protection doit  tre pr vue

Début novembre, nous avons accueilli au siège bruxellois de l'IDC successivement trois ministres burundais, Cyprien NTARYAMIRA (Agriculture), Liboire NGENDAHOYO (Education nationale), et Schadrack NIYONKURU (Transports).

Dans une note confidentielle du 5.11.93, nous faisons part au Chef de Cabinet Lode WILLEMS des trois préoccupations mises en avant par le premier de nos hôtes Cyprien NTARYAMIRA

- "l'incontournable protection militaire internationale et l'absence de fiabilité de l'essentiel de l'armée et de son chef d'état-major Jean BIKOMAGU".

- Le rôle très positif que les ambassadeurs européens jouent sur place, mais aussi l'étonnement du gouvernement burundais devant "l'attitude passive et réservée de l'ambassadeur de Belgique", tranchant avec celle de l'ambassadeur de France, au point d'entamer sérieusement les relations de confiance attendues chez un représentant d'un pays ami.

- l'appui massif des ministres FRODEBU au projet d'envoi d'une mission internationale d'enquête, avec la participation du professeur Filip REYNTJENS, en tenant compte de la récupération de la fameuse Ligue "ITEKA" de défense des droits de l'homme par l'ancien régime UPRONA et de la perte complète de son indépendance.

Dans une note complémentaire du 9.11.93 à Lode WILLEMS, nous revenons à la charge sur les deux premiers points soulevés par Cyprien NTARYAMIRA et précisés par Liboire NGENDAHOYO:

- L'incontournable force internationale de paix ne pouvait plus provenir que de l'Afrique (OUA), mais le gouvernement burundais désirait alors "obtenir des garanties" sur les appuis financiers et techniques des pays occidentaux amis, dont la Belgique".

- La perception de la politique belge à travers son représentant à BUJUMBURA reste négative et perpétue l'image pénible de "la nostalgie du régime UPRONA"... L'attitude de l'ambassadeur belge n'est pas seulement critiquée pour sa prudence, voire son abstentionnisme, en matière d'asile et d'aides concrètes lors du putsch, mais surtout pour son approche de fond : lorsque les ministres rescapés et réfugiés de l'ambassade de France sollicitaient le soutien d'un pays ami, l'ambassadeur belge leur asséna une "gifle" en ces termes: "Le problème de l'armée est un problème burundais qui vous concerne et si vous voulez le résoudre, à titre personnel je vous conseille de vous adresser au président Pierre BUYOYA"<sup>(35)</sup>.

Quelle bien étrange prémonition chez ce diplomate belge, lorsqu'on sait que le major Pierre BUYOYA, réfugié à l'ambassade américaine lors des premiers jours du putsch, deviendra en juillet 1996 le principal bénéficiaire du plein aboutissement de ce coup d'Etat rampant!

Enfin, dans une troisième note en date du 10. 11.93, nous nous excusons presque de nos démarches empreintes d'une insistance inhabituelle, expliquant que notre seul souci était "d'éviter les malentendus et l'incompréhension entre le gouvernement burundais et la Belgique".

Mais nous rappelions aussi au Chef de Cabinet de Willy CLAES que l'équipe gouvernementale conduite par le FRODEBU était attelée à un ambitieux programme" de rétablissement complet des institutions démocratiques, de la paix, de la reconstitution de tout le tissu social ébranlé, du retour rapide des réfugiés <sup>(36)</sup> et de la formation d'une nouvelle armée nationale la plus restreinte possible", et que ce vaste programme ne pourra se faire que sous Protection internationale", car "les longues négociations avec les différents détenteurs du pouvoir au sein de l'armée et les

---

<sup>35</sup> Ce 2e Fax abordait aussi le dossier de la société belge AFFIMET qui bénéficiait d'un traitement spécial en zone franche pour ses exportations de métaux précieux et de la protection de certains militaires et putschistes.

<sup>36</sup> On parlait de 700.000 réfugiés, dont le flux le plus important s'était dirigé vers le sud du Rwanda.

compromissions envisagées, voire encouragées, sont destructrices à terme du régime démocratique".

En fait, nous étions persuadés que le ministre CLAES ne changerait pas d'ambassadeur à BUJUMBURA, car c'était "admettre implicitement la révision de la politique belge à l'égard de ce pays ami": nous avons alors fait part de cette crainte à des parlementaires sociaux chrétiens, dont nous avons sollicité l'intervention sous forme d'interpellation du ministre, face à l'évolution critique du Burundi <sup>(37)</sup>.

En décembre 1993, Marc VAN PEEL, alors vice-président du CVP, porteur d'un message de soutien du président de l'IDC Emilio COLOMBO au ministre Sylvestre NTIBANTUNGANYA (en sa qualité de président du FRODEBU) s'est rendu en mission au Burundi, à l'occasion des funérailles nationales du président NDADAYE le 6.12.93 <sup>(38)</sup>.

Dans un rapport pointu daté du 14.12.93, Marc VAN PEEL stigmatisa la lenteur de l'arrivée de la modeste force de l'OUA (200 hommes), disposant d'un appui financier de la Belgique et d'autres pays européens, et réclama "des efforts supplémentaires du côté belge en vue de garantir la sécurité à l'intérieur du pays: une coopération militaire devient donc la première des priorités pour démanteler l'armée tutsi et créer une gendarmerie au niveau international".

Ce rapport VAN PEEL relevait avec pertinence que "les rivalités ethniques avaient été sciemment activées par les forces antidémocratiques dans l'armée et dans les sphères de l'UPRONA... pour éliminer le résultat des élections" et que "la réaction de la communauté internationale après l'assassinat (du président NDADAYE) avaient été trop tiède et tardive".

Dans un dernier message adressé sous forme de lettre, le 29.12.93, à Lode WILLEMS, nous considérons qu'après le refus d'atterrissage à BUJUMBURA opposé à l'arrivée de la petite force de stabilisation de l'OUA, les pays occidentaux amis du Burundi prenaient hélas le très grand risque de "laisser perdurer les effets du putsch du 21 octobre".... Ce qui "équivalait à compromettre l'aboutissement des accords d'Arusha". Nous attirions enfin l'attention du Chef de Cabinet du ministre des affaires étrangères sur "la stratégie du FPR d'appui à l'armée burundaise, d'opposition à toute internationalisation du conflit et de constitution d'un "font sud" (le FPR trouvait au Burundi des bases précieuses d'approvisionnement et d'entraînement militaire <sup>(39)</sup>.

Contrairement à une opinion largement répandue sur un soutien aveugle à l'ancien régime rwandais, d'aucuns au sein de la famille démocrate chrétienne estimaient à la fin 1993 que l'accent prioritaire aurait dû être placé sur une intervention militaire de l'ONU au Burundi plutôt qu'au Rwanda <sup>(40)</sup>, parce que le FRODEBU avait su y réaliser une révolution démocratique, pacifique, équilibrée et respectueuse des minorités.

---

<sup>37</sup> Cf. mon fax du 22.11.93 au sénateur CVP Hugo VAN ROMPAEY.

<sup>38</sup> Cf. mon fax du 3.12.93 à Marc VAN PEEL relative à la préparation de sa mission et qui insistait sur la question pendante de l'arrivée de la force de paix OUA et sur le problème non résolu de la reprise de la coopération belge, en fonction des priorités du gouvernement burundais.

<sup>39</sup> Nous joignons à cette lettre la copie d'un rapport secret du 30.11.93 de l'ambassadeur rwandais à Bujumbura sur l'entraînement militaire des jeunes réfugiés rwandais par des militaires burundais retraités, avec l'appui du trafiquant d'armes Mathias HITIMANA, président du parti royaliste PRP, ainsi que sur la mission de l'abbé Privat RUTAZIBWA au nom de la direction du FPR en vue d'enrôler ces jeunes en son sein "pour la guerre imminente et décisive qu'il compte lancer contre l'armée rwandaise....".

<sup>40</sup> Cf. une lettre du 25.10.96 au sénateur DESTEXHE, p 33 par.37 et note n°40.

Stimulés par Jean GHISTE en poste à Bujumbura depuis le début 93, Guillaume WARNIER et moi-même avons trouvé une grande ouverture chez le responsable international du PSC; Léon SAUR partageait notre conviction que seule la sauvegarde du modèle burundais pourrait encore sauver le processus d'Arusha...

Plus qu'au CVP, nous restions sceptiques au PSC sur "la bonne volonté" du major Pierre BUYOYA derrière son opposition aux éléments radicaux de l'armée et aux proches du dictateur BAGAZA, ainsi que sur sa détermination à résister à l'onde régressive présente sous le putsch d'octobre 1993.

Nous avons renoncé à soumettre notre modeste concours au Cabinet CLAES: celui-ci avait cependant une vision claire de la réalité et du nœud du conflit.

Cette vision était néanmoins doublée d'une attitude de prudence et d'abstention que les chefs militaires burundais n'avaient nulle peine à alimenter!

Lors d'une interview à son retour d'Afrique centrale en mars 1994 <sup>(41)</sup>, Willy CLAES, après avoir rappelé le blocage de l'arrivée de la force OUA de 180 hommes et les discussions suspicieuses sur l'envoi de quelques dizaines d'officiers "chargés de missions sanitaires ou de génie" sur le terrain, allait à l'essentiel :

"Lors de mes entretiens avec le gouvernement, il est apparu que les autorités souhaitaient réorganiser l'armée: scinder les aspects militaires des missions de gendarmerie, créer une sorte de Garde républicaine.... L'aide de la Belgique a été demandée". Après l'essentiel, il y avait l'objection qui détruisait tout au point de rendre inutile son commentaire final : "Mais si demain nous décidons de rétablir la coopération militaire avec le Burundi <sup>(42)</sup>, je me demande quel accueil recevront nos experts, comment on pourra tenir compte de leurs suggestions".

Il est indéniable que l'équipe de l'IDC a trop compté sur la capacité d'engagement de la Belgique, dont la diplomatie est restée frileuse et quelque peu complexée vis-à-vis de la France, et trop timide à l'égard de l'abstention américaine - le Secrétaire général André LOUIS sortait de charge en 1993 et n'avait plus pu effectuer ses traditionnelles missions deux fois par an à Washington -, mais surtout nous n'avons pu tabler sur une initiative majeure de la diplomatie allemande, malgré l'appui ferme du groupe parlementaire CDU et l'excellence de la représentation burundaise à Bonn, personnifiée par l'ambassadeur Albert MBONERANE, ancien permanent de la Ligue ITEKA, avec lequel nous étions en contact étroit.

A l'heure des bilans fin 1993, j'avais préparé un rapport justificatif pour le Bureau politique de l'IDC <sup>(43)</sup> concernant les initiatives prises après le putsch au Burundi, dont l'instauration d'une cellule permanente de crise: nous nous y plaignions d'être trop peu "à considérer que derrière les violences et meurtres interethniques largement relatés dans la presse, il y avait un putsch militaire dont les objectifs politiques risquaient toujours d'aboutir, à savoir le démantèlement d'un régime démocratique et le blocage de toute réforme de l'armée. Les événements tragiques ont prouvé que l'armée sous-régionale, loin de protéger complètement les groupes minoritaires, a constitué un facteur d'arbitraire, d'incompréhension et de provocation entre les différentes composantes de la population".

---

<sup>41</sup> Cf. Le Soir du 10.03.94.

<sup>42</sup> Celle-ci avait été interrompue par le gouvernement EYSKENS lors du génocide sélectif organisé par l'armée burundaise et le régime UPRONA en 1972.

<sup>43</sup> Cf. ma "note du 22.12.93 sur le Burundi à l'attention des membres du Bureau politique de l'IDC". Cette note - rapport était nécessitée par les activités intenses de la cellule de crise animée par Guillaume WARNIER et par l'accroissement exceptionnel des communications internationales, ce qui allait grever encore le budget fragile de l'Internationale.

Début 1994, j'avais aussi rédigé une note de synthèse sur l'expérience burundaise de démocratisation, qui servira de base à un article publié dans une revue de réflexion démocrate chrétienne <sup>(44)</sup>.

Parmi les pièges à éviter dans cette crise, dont les médias occidentaux ne retiennent que la violence, je notais une entreprise "d'inversion des valeurs" que l'on voyait à l'œuvre à différents niveaux. Ainsi, j'écrivais: «"On ne parle plus d'un putsch soi-disant manqué, alors qu'il s'est prolongé et a atteint son but: replacer l'immense majorité de la population et ses représentants politiques sous la tutelle de l'armée ».

Ce mouvement d'inversion des valeurs, inspiré par le chercheur français Jean-Pierre CHRETIEN <sup>(45)</sup>, reproche au gouvernement FRODEBU, sous protection diplomatique, de *"s'installer dans une logique de guerre civile et de prendre tout le peuple en otage »* en cherchant à démanteler l'armée par l'envoi d'une force internationale.

A Bujumbura, ce même mouvement derrière des objectifs louables de défense des droits de l'homme, développe une stratégie offensive de retour à l'ancien régime.

Encouragé par l'armée, un *Collectif des partis d'opposition* rassemblant des groupuscules extrémistes de la capitale, *publie et diffuse* une étude sur *"le génocide d'octobre 1993"* (décembre 1993), dans lequel seraient impliqués directement l'appareil politico-administratif du FRODEBU, mais aussi le président rwandais HABYARIMANA appuyé par l'Internationale Démocrate Chrétienne. Au départ d'une *série de témoignages* de victimes des affrontements interethniques et d'interprétations partisans sur les événements politiques qui les ont précédé, ce collectif *n'hésite pas à transformer* la résistance populaire au putsch et à la mainmise de l'armée en un plan systématique du FRODEBU visant à éliminer la minorité tutsi et les hutu adeptes de l'UPRONA et à instaurer l'hégémonie du parti dominant.

*Finalement, le FRODEBU devient l'auteur* d'une tentative de coup d'Etat constitutionnel. Ce collectif s'appuyant sur des *groupes étudiants* (les écoles restent fermées depuis le putsch) a développé une agitation meurtrière dans Bujumbura. Son objectif rejoint ceux du putsch : *déstabiliser les nouvelles institutions démocratiques et faciliter le retour en force* de l'UPRONA au sein du gouvernement et de l'administration territoriale.

*Même inversion des valeurs à l'égard des réfugiés burundais au Rwanda, dont les préparatifs à un retour en sécurité sont assimilés à des attaques contre leur pays ou à des raids du PALIPEHUTU !*

*Des pressions* ont été exercées sur les autorités rwandaises, essentiellement par le FPR, pour que celles-ci *s'abstiennent d'aider* la démocratie burundaise et pour qu'elles fassent surveiller les camps et y interdisent toute activité suspecte, y compris des cours de gymnastique..." <sup>(46)</sup>.

---

<sup>44</sup> cfr. « Les Cahiers pour Demain » n° 33 de mars 1994 consacré au thème « Ethique et politique », pages 29 à 36.

<sup>45</sup> Cfr. ma note du 9.12.93 en réponse à l'appel du "Collectif pour la Paix et les Droits de l'Homme au Burundi" à Paris, appel qui condamnait à la fois le putsch et les affrontements interethniques qui ont suivi

<sup>46</sup> A la fin 1993, nous avons encouragé R. NTIBAZONKIZA à développer un projet ONG en faveur des réfugiés burundais, dont la spécificité était la prise en compte des besoins ressentis dans les camps dans le Sud du Rwanda et dans le Kivu dans les domaines allant au-delà des secours alimentaires et sanitaires et de la protection juridique internationale (UNHCR), afin de donner une voix aux réfugiés, avec une information vérifiable par eux-mêmes et les aider ainsi à surmonter la méfiance et l'isolement et à préparer leur rapatriement en sécurité et en dignité. R.NTIBAZONKIZA effectua début 1994 une mission sur place en relation avec le ministre burundais chargé des réfugiés, L. NYANGOMA, mais le suivi de celle-ci ne fut pas assuré!

Le début 1994 marqua surtout un changement d'angle d'approche, avec l'abandon de nos illusions "diplomatiques": Guillaume WARNIER et moi-même avons préparé le passage à BUJUMBURA du président du PPE, Wilfried MARTENS, en route pour KIGALI, en compagnie de Rika DE BACKER, ancien ministre CVP et Trésorier du PPE. Dans une note préparatoire du 9.02.94, je lui disais que : "la paix dans la région des Grands Lacs progressera plus facilement à travers la solution de la crise burundaise qui, bien qu'elle soit rendue difficile par l'attitude peu fiable de l'armée, exige moins de conditions préalables que la crise rwandaise. Même si au Rwanda on bénéficie d'un mandat clair et large des Nations Unies...., la désagrégation de la société rwandaise et le désarroi de la classe politique, confrontée à trois années de sale guerre et d'atarmoiements, rendent beaucoup plus difficile l'issue démocratique".

Flanqué de Guillaume WARNIER, W. MARTENS a été reçu par le nouveau président de la République Cyprien NTARYAMIRA qui a lancé un véritable appel au secours à la Belgique.

Peu après cette mission MARTENS, nous avons projeté un programme complet de visites à Bruxelles à la mi-mars pour le président du FRODEBU, Sylvestre NTIBANTUNGANYA, qui venait d'accéder à la présidence de l'assemblée nationale et d'y recevoir R. DE BACKER et G. WARNIER, lors de leur passage à BUJUMBURA.

Le 3.03.94, j'ai adressé un mémo à Georges THUYSSBAERT, Chef de Cabinet (politique) du ministre de la défense Léo DELCROIX, concernant "le problème de la relance de la coopération militaire belge avec le Burundi": j'y ai d'abord retracé l'évolution de la situation avec une tentative de putsch arrivée à une bonne partie de ses fins, puisque les chefs de l'armée reprenaient la haute main sur les affaires, en obligeant le FRODEBU et le gouvernement civil à renoncer à l'envoi de la mission OUA de protection et à renforcer la place de l'opposition, y compris l'extraparlementaire et violente (RADDES ... ) au sein de l'équipe ministérielle formée par le nouveau président NTARYAMIRA et au sein de l'administration territoriale. J'ai ensuite expliqué que le président burundais voulait mettre à profit ce relatif répit pour mettre en œuvre une structure nouvelle de sécurité indépendante de l'armée, pour desserrer l'étau putschiste sur les institutions démocratiques et pour créer les conditions favorables au rapatriement des réfugiés et au retour des déplacés. Pour cela, il ne disposait que d'une centaine d'hommes formés en garde rapprochée par les 15 coopérants militaires français: il lui fallait donc, dans un premier temps, constituer un bataillon de 1.000 gendarmes ou gardes républicaines et réorganiser le service de la Documentation (sûreté) dans le sens de la primauté des institutions démocratiques, Il s'agissait pour la Belgique, de reprendre une coopération militaire suspendue depuis le génocide sélectif de 1972, et d'assurer la formation intensive et l'équipement d'un premier bataillon de gendarmes.

Je concluais ce mémo en soulignant le caractère sursitaire de la nouvelle présidence burundaise, malgré l'appui massif d'un parlement à 80% FRODEBU, et en dépit de son engagement à garantir plus efficacement la protection de la minorité tutsi par le droit et les libertés civiles que par une armée qui pousse aux affrontements interethniques.

Moins d'un mois après, le président Cyprien NTARYAMIRA dépêcha à Bruxelles un émissaire spécial, Joseph NTAMAHUNGIRO, chargé de présenter un mémorandum sur la coopération en matière de sécurité au gouvernement belge.

Cette mission s'est effectuée en dehors des circuits diplomatiques habituels, motivée par la prudence et la discrétion. Elle s'est donc déroulée parallèlement à la visite à Bruxelles du ministre

Léonard NYANGOMA et du vice-président du parlement Christian SENDEGEYA, venus réclamer, lors d'une conférence de presse à HPC, en présence de l'ambassadeur de leur pays, le déploiement de 5.000 casques bleus au Burundi, suite à la terreur semée par l'armée dans les quartiers de BUJUMBURA.

Peaufiné le 28.03.94 lors d'une réunion de travail présidée par Laurence NDADAYE, ce mémorandum comportait sept paragraphes:

1° le constat de départ : l'armée refuse d'appliquer les quatorze mesures arrêtées par le Conseil de Gouvernement le 11.03.94, afin d'enrayer la violence. Elle n'obtempère toujours pas à l'ordre du président de la République de quitter les quartiers de la capitale, où elle provoque la violence et l'exode massif de populations civiles vers le Zaïre

2° le putsch continue en toute impunité et risque d'entraîner un embrasement généralisé de la sous-région, de compromettre le processus de paix au Rwanda et de provoquer des tensions et troubles au Kivu.

3° les secours humanitaires ne suffisent plus pour aider les populations menacées, déplacées et réfugiées et banalisent même à la longue une situation intolérable. Pour rendre efficaces les opérations d'aide, une nouvelle structure de sécurité, distincte de l'armée, s'impose.

4° le président de la République fait un appel direct, pour la première fois, à l'ensemble du gouvernement belge en faveur d'une "aide concrète en matière de coopération militaire" sous les formes suivantes:

- envoi d'un corps d'instructeurs de 150 officiers et sous-officiers, chargés de former et équiper en trois mois un premier bataillon de gendarmerie, dans le cadre d'une structure burundaise d'accueil sûre (Service de la Documentation). A l'issue de leur formation intensive, les gendarmes seraient affectés soit à la protection des institutions démocratiques, soit aux opérations de pacification dans les zones troublées, sous le contrôle des autorités civiles. Un second bataillon serait alors préparé et une fois rendu opérationnel, un perfectionnement du premier serait prévu.

- assistance technique et financière pour l'équipement de ces deux premiers bataillons et mise en place d'un réseau indépendant de liaison radio.

5° Cette coopération militaire belge n'est en rien tournée contre l'armée, puisque celle-ci est appelée à se réorienter vers des missions à la fois de défense nationale au sens strict et d'utilité publique (travaux de développement).

6° Une série de conditions de réussite sont précisées au sujet de la mise en œuvre déterminée de cette coopération militaire, de l'urgence de l'envoi d'une première équipe de cadres belges, d'une préparation discrète et du respect d'un certain parallélisme avec l'initiative d'une grande table ronde réunissant toutes les parties en conflit, sous l'impulsion de l'Union européenne.

7° le lancement de cette coopération militaire conditionnera la reprise de la coopération normale au développement du Burundi : limitée dans le temps (24 mois), elle ne représentera qu'une fraction modeste de l'enveloppe financière annuelle allouée par la Belgique (de l'ordre d'un cinquième).

En moins de quatre jours entre le 29 mars et le 1<sup>er</sup> avril 1994, l'émissaire spécial Joseph NTAMAHUNGIRO présenta et commenta le mémorandum NTARYAMIRA dans les principaux Cabinets ministériels, rencontrant même longuement le conseiller diplomatique du Premier ministre et le Chef de Cabinet politique du ministre de la défense nationale.

Ces démarches furent sans doute mieux accueillies par le ministre Léo DELCROIX que le ministre CLAES. Afin d'élargir au maximum leur portée, on a ajouté au programme une rencontre à la direction du Parti Socialiste, chez le responsable international Etienne GODIN et à la Commission européenne chez le directeur général de la D.G. développement Philippe SOUBESTRE <sup>(47)</sup>.

La mission de Joseph NTAMAHUNGIRO s'est finalement achevée le vendredi 1<sup>er</sup> avril 1994 après-midi dans le bureau du responsable international du PSC: c'est de la bouche de Léon SAUR que nous allions apprendre l'aboutissement heureux du mémorandum NTARYAMIRA au niveau du Conseil des ministres du même jour : celui-ci avait acté la décision du ministre de la défense d'envoyer sous peu une mission militaire de reconnaissance au Burundi, afin de concrétiser les demandes formulées dans le document du 29 mars.

Il avait été question alors de confier la tête de cette mission de reconnaissance au colonel SEGHERS.

Cinq jours plus tard, le tragique attentat aérien allait hélas réduire à néant cette "mission de la dernière chance", ainsi que Laurence NDADAYE l'avait qualifiée

Le lendemain 7 avril 1994, nous avons reçu à l'IDC la visite de Léonard NYANGOMA, d'Epitace NTAWANKA et de l'ambassadeur Jean NGENDAGANYA : le ministre FRODEBU confirma sa non-connaissance du dépôt du mémorandum NTARYAMIRA, exprima son scepticisme à propos d'un éventuel relèvement de ce document (le futur président intérimaire Sylvestre NTIBANTUNGANYA, par la suite, n'arrivera plus à lui redonner vie) et considéra que ce type d'initiative avait en réalité condamné à mort son auteur: nos visiteurs n'excluaient pas une indiscretion lors du programme de visites de l'émissaire spécial (les antennes du FPR et de leurs alliés burundais étaient selon eux très étendues).

Une succession de faits troublants nous ont amené à considérer l'hypothèse d'un attentat ne visant pas uniquement le président HABYARIMANA: Cyprien NTARYAMIRA se sentait menacé par les indiscretions relatives à son projet de réforme en matière de sécurité et de gendarmerie et le Service de Documentation l'avait alerté à Dar -es -Salaam des préparatifs d'un attentat: dès 15h30, le 6 avril, BUJUMBURA était bouclée par l'armée et l'on craignait le pire <sup>(48)</sup>.

---

<sup>47</sup> Un mémo distinct fut remis le 30.03.94 par Joseph NTAMAHUNGIRO à Philippe SOUBESTRE, invitant le Commissaire européen Manuel MARIN à se rendre au Burundi et à réaménager l'aide de l'Europe en fonction des besoins prioritaires en matière de sécurité.

Par ailleurs, en raison de l'importance de l'engagement socialiste belge, nous avons demandé via Jacques ZWICK, président du CNCD, une entrevue directe de l'émissaire spécial avec Philippe BUSQUIN, président du PS, ce qui ne fut hélas pas obtenu.

<sup>48</sup> Cf. mon fax du 22.06.94 à Marie France CROS relative à la "piste burundaise" de l'attentat et l'édition du 29.06.94 de La Libre Belgique.

Cf. mon fax du 20.07.94 au professeur Filip REYNTJENS à la RUCA.

La mort de Cyprien NTARYAMI RA fut un coup d'arrêt terrible pour la mutation prometteuse de son pays : L'agenda de l'actualité politique échappa insensiblement au FRODEBU, malgré les gestes concrets de Sylvestre NTIBANTUNGANYA en matière de dialogue et d'esprit de tolérance.

La Convention de gouvernement du 10 septembre 1994 à la constitutionnalité douteuse consacra la minorisation définitive du FRODEBU, en particulier au sein du "Conseil National de la Sécurité", et l'espoir né d'un débat national authentique, susceptible de déboucher sur un nouveau pacte entre toutes les composantes de la société, sera déçu et n'empêchera pas l'ancien président Pierre BUYOYA de reprendre le pouvoir en main lors du coup d'Etat de juillet 1996.

Dans une lettre du 6.06.96 que j'ai adressée aux responsables du Groupe PPE au Parlement européen Léo TINDEMANS et Lord PLUMB <sup>(49)</sup>, à propos d'une question orale au Conseil des ministres de l'Union européenne sur la "situation catastrophique au BURUNDI", je m'érigeais contre une présentation superficielle de la situation limitée aux affrontements interethniques et accréditant toujours "l'exception africaine" et les propos désabusés habituels et j'avertissais que toutes les tentatives internationales et européennes de "bons offices" et de médiation seraient vouées à l'échec, tant qu'elles se limiteront à la fallacieuse Convention de gouvernement du 10.09.94 sur le soi-disant partage du pouvoir et à un débat national illusoire.

Une campagne de diabolisation et de division du FRODEBU, impliquant aussi l'IDC fut orchestrée par les milieux dirigeants de l'armée :

Des rumeurs de complot ont été lancées à Bujumbura en juillet 1994, lors du montage de « l'affaire Jean COIGNON » , du nom d'un détective privé belge, intermédiaire douteux dans des trafics d'armes et ancien garde du corps du dictateur militaire Jean-Baptiste BAGAZA :

selon des échos provenant de l'opposition burundaise et repris par Colette BRAECKMAN, Jean COIGNON « aurait été recruté en Belgique par Léonard NYANGOMA, un dur du régime aujourd'hui en délicatesse avec ses collègues du FRODEBU, avec le soutien de l'Internationale Démocrate Chrétienne... » <sup>(50)</sup>.

Face à cette accusation profondément injuste, j'ai demandé à C. BRAECKMAN, en lieu et place d'un droit de réponse, d'élever le débat en explicitant mon point de vue personnel, à savoir le fait que pour moi, « la véritable ligne de fracture au Burundi ne passe pas tellement entre les extrémistes de la majorité et ceux de la minorité, mais plutôt entre partisans du maintien de la prédominance politique d'une armée putschiste et tous ceux qui, menacés par celle-ci y compris dans leur existence, réclament plus de solidarité de la communauté internationale et expriment librement leurs revendications démocratiques à travers la voix des exilés politiques en Europe » <sup>(51)</sup>.

Plusieurs démarches avaient été effectuées par les milieux d'Eglise dès la fin avril 1994, afin que l'IDC intervienne auprès de Léonard NYANGOMA pour qu'il adresse un message d'apaisement aux jeunes militants FRODEBU, engagés dans la résistance au cœur des quartiers populaires tels que celui de KAMENGE, puis pour qu'il se dirige dans la voie du dialogue prôné par le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies OULD ABDALLAH. Ce qui fut fait et répété, en sollicitant même le concours de Mgr NDORICIMPA en janvier 1995.

---

<sup>49</sup> Au cours de la seconde partie de 1995, pratiquement le staff de l'ancien Secrétaire général de l'IDC avait été démantelé à Bruxelles. J'avais repris mes contacts avec le Groupe PPE - démocrate chrétien européen, où j'avais œuvré comme conseiller technique en matière de coopération avec l'Afrique de 1974 à la fin 1989.

<sup>50</sup> cfr. L'article de Colette BRAECKMAN « Au Burundi, la tentation du pire », dans Le Soir du 29.07.1994

<sup>51</sup> cft. mon fax du 0 1.08. 1994 à Colette BRAECKMAN et son annexe avec mon point de vue pour Le Soir

Dans sa réponse, ce dernier notait que malgré « sa prédisposition à convaincre Léonard NYANGOMA d'accepter de se réinsérer dans la stratégie globale du FRODEBU, il est dorénavant difficile de trouver des arguments solides... si l'on se réfère à ce qui est vécu au quotidien » : il notait à ce propos que le problème de l'armée « non vraiment nationale » restait entier et risquait de continuer à faire couler le sang des innocents. Il ajoutait encore : « aujourd'hui, bien des extrémistes tutsi sont dans une logique de guerre contre le pouvoir Hutu pour dire FRODEBU. Ils prônent la violence et veulent en *découdre avec* ce qu'ils appellent milices Hutu en créant, eux, d'autres milices Tutsi beaucoup plus violentes et meurtrières avec la complicité de certains éléments du F.P.R. et de l'armée... , en s'inspirant ainsi de l'expérience récente du Rwanda avec la victoire virtuelle du F.P.R. » <sup>(52)</sup>.

Ainsi, il ne fut pas possible d'éviter les pressions du pouvoir militaire et uproniste sur l'Eglise : dans une note du 11.06.1995 au président de l'Internationale Ricardo ARIAS CALDERON je signalais que les positions de l'IDC étaient à dessein confondues avec celles de l'Eglise et de ses organisations volontaires qui risquaient de pâtir de nos démarches politiques et de « subir même des mesures de rétorsion, alors qu'elles n'ont aucune responsabilité à ce niveau » <sup>(53)</sup>.

En outre, le pouvoir militaire n'hésitait pas à exploiter les appels des Eglises en faveur de « la conversion des cœurs » et du dépassement de la haine et des sentiments de vengeance en vue de sécuriser les fidèles dans un contexte de normalisation de la situation, et de se contenter d'une réconciliation de type moral, abstraction faite des responsabilités politiques et de toute recherche objective d'une solution durable <sup>(54)</sup>.

Plusieurs années après la dislocation du staff de l'ancien Secrétaire général de l'IDC, tandis que l'internationale avait même renoncé à structurer une future organisation interafricaine démocrate chrétienne, l'armée burundaise continua à dénoncer des « complots » fomentés avec l'appui de l'IDC.

## 11. La grave déconvenue américaine

Traditionnellement, l'IDC avait développé de bonnes relations avec les Etats-Unis et avait même conféré le statut d'observateur au Parti démocrate à travers le NDI ou National Democratic Institute for International affairs. Elle avait ouvert à Washington un bureau de représentation qui facilitait la préparation et la réalisation de diverses missions démocrates chrétiennes, dont celles régulières de l'ancien Secrétaire général André LOUIS qui rendait visite aux différents niveaux de pouvoir: d'abord le Département d'Etat (le mieux informé), ensuite au Conseil National de Sécurité directement rattaché à la présidence (qui tient la barre de la politique extérieure), enfin au Congrès (moins informé, mais le plus sensible à l'opinion publique).

Nous avons salué avec espoir l'arrivée de l'administration CLINTON et nous avons gardé une impression très favorable d'une rencontre organisée le 15.10.1993 avec le directeur pour l'Afrique

---

<sup>52</sup> cfr. mon fax du 30.01.1995 à Mgr A. NDORICIMPA à Nairobi et son fax - réponse du 03.02.1995

<sup>53</sup> cfr. Pages 4 et 5 de ma note du 11.06.1995 à Ricardo ARIAS CALDERON et à Javier RUPEPLEZ (nouveau Secrétaire général de l'IDC)

<sup>54</sup> Cfr. Nos courriers et échanges avec les responsables de la Commission belge « Justice et Paix », Jeanine WYNANTS (13.12.1993) et Fons MARGOT (15.03.1994)

du Département d'Etat et d'un engagement américain plus marqué en faveur de l'ouverture démocratique dans une série de pays africains.

Nous pouvons citer en exemple les initiatives d'appui d'un organisme comme NDI dans la réussite pratique des élections au Burundi en 1993.

Lorsque la crise burundaise éclata, malgré une bonne compréhension de la situation et la présence sur place de diplomates sensibles, les Etats-Unis s'abstinrent de répondre à l'appel au secours, au-delà des habituelles médiations diplomatiques.

Quand la guerre reprit au Rwanda en 1994, nous n'avons pas saisi clairement la nouvelle approche américaine, suite à la fermeture précipitée de son ambassade à Kigali, et à son appui à la réduction drastique de la MINUAR.

Peu après, nous avons repris contact avec l'ambassade américaine à Bruxelles à propos de la mise en œuvre de la résolution 918 du 17.05.1994 du Conseil de Sécurité et de la nécessité de bloquer ou de contrôler une des principales sources d'approvisionnement en armes et d'appuis militaires: « seul l'engagement ougandais <sup>(55)</sup> renforce le F.P.R. dans sa position belliciste et retarde la réalisation d'un véritable processus de pacification et de démocratisation. Cet engagement continu de l'Ouganda devient un facteur très dangereux de déstabilisation pour l'ensemble de la région » <sup>(56)</sup>. Nous insistions alors sur « l'importance vitale du contrôle international de l'aéroport de Kigali, dont le F.P.R. veut interdire l'accès à l'ONU en le déclarant pour lui cible militaire. Sans une observation aérienne systématique, « l'embargo sur les armes restera unilatéral » <sup>(56)</sup>. Au cours d'une rencontre à l'ambassade américaine en compagnie de l'ancien ambassadeur Ildefonse MUNYESHYAKA, responsable de Pax Christi/ Rwanda, nous déplorions le rejet de la requête rwandaise de déploiement d'une force d'interposition, rejet justifié par l'absence de garantie d'un règlement politique. Nous pensions que se limiter à une simple action de protection humanitaire en promouvant des zones de sécurité aux frontières tanzanienne et burundaise, ne contribuerait pas à arrêter la catastrophe. Face à la position volontariste du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'une prise immédiate de contrôle de l'aéroport de KANOMBE, nous ne comprenions pas l'attitude minimaliste américaine qui ne fera que retarder encore d'un mois l'octroi d'un mandat complet à la France pour réaliser l'opération Turquoise. Celle-ci démontrera, malgré son caractère tardif et sa limitation dans le temps (2 mois), combien il était facile à un corps d'intervention déterminé de pacifier la région et d'y arrêter les massacres de masse.

A la mi-août 1994, nous avons effectué une deuxième démarche auprès du département des affaires politiques de l'ambassade des Etats-Unis à Bruxelles <sup>(57)</sup>, demandant de recevoir une délégation du MDR en exil conduite par Jean-Marie Vianney NKEZABERA, afin de faire part aux autorités américaines à la fois de l'importance que nous attachions au rôle de médiation joué par l'ambassadeur David RAWSON à Kigali et de notre vive préoccupation à propos du FPR « qui cache mal sa volonté hégémonique et répressive annulant tous les acquis essentiels des accords d'Arusha ».

---

<sup>55</sup> Les milieux diplomatiques connaissaient parfaitement l'ampleur de la participation ougandaise dans la guerre: non seulement un soutien diplomatique et logistique, mais aussi le déploiement d'unités d'artillerie et du 21<sup>ème</sup> Bataillon de la NRA en provenance de Kasese...

<sup>56</sup> Cfr. ma lettre du 18.05.1994 à Janet DUBROW du département des affaires politiques de l'ambassade américaine à Bruxelles

<sup>57</sup> Cfr. ma lettre du 16.08.94 à Judith JOHNSON, remplaçante de Janet DUBROW.

Lors de l'échange de courrier et de l'entretien qui a suivi, nous avons «pronostiqué un avenir très sombre et un état permanent de déstabilisation de l'ensemble de la sous-région », faute de ne pas rencontrer trois points jugés prioritaires par la délégation du MDR :

1°.le renforcement et l'extension des zones humanitaires de sécurité, telles que la zone Turquoise, par des troupes de la MINUAR 2 bien équipées et autonomes....

Ce point était la condition incontournable au retour des réfugiés.

2°. Parallèlement, la préparation et la tenue d'un Arusha N° 2, en vue de réactualiser l'accord de paix avec tous les partenaires à cet accord, à savoir le FPR et les partis constitutifs de l'ancien gouvernement de transition (le MRND pourrait être représenté par des personnalités indépendantes issues de ce parti et non compromises dans les massacres).

Le médiateur tanzanien et des pays observateurs pourraient prendre l'initiative de convoquer la commission mixte chargée d'assurer le suivi d'Arusha, dans le but de rassurer la population, les déplacés et les réfugiés, mais aussi de réunir de toute urgence les conditions pour la démobilisation et la formation d'une véritable armée nationale constituée des meilleurs éléments des FAR et du FPR, évitant ainsi la « burundisation » du pays et rendant possible la préparation d'élections libres dans un délai de 22 mois.

3° le recours à une juridiction internationale indépendante, seule habilitée à poursuivre les auteurs des attentats politiques et les organisateurs des massacres dans les deux camps, afin de rompre la tradition d'impunité et d'éviter l'instauration d'une justice partisane visant l'épuration politique. Le retour des réfugiés serait favorisé par la fin de l'actuelle incertitude juridique et du danger d'épuration...

Hélas, ce ne sera pas la voie empruntée par l'administration CLINTON, même concernant la justice internationale, où l'indépendance des enquêtes et poursuites sera sujette à caution.

Notre équipe internationale n'a pas perçu clairement les contours exacts de la politique de l'administration CLINTON en Afrique centrale, derrière son discours sécurisant sur l'ouverture démocratique et la défense des droits de l'homme ou derrière les initiatives de bons offices telles que celle de l'ancien président démocrate CARTER en 1995.

Nous étions inquiets en 1994 suite aux rumeurs de livraison de matériel militaire américain au F.P.R., même après l'adoption de l'embargo sur les armes par le Conseil de Sécurité le 17 mai. Cela s'ajoutait à l'attitude restrictive des Etats-Unis à l'égard de l'élargissement du mandat et du renforcement des effectifs de l'ONU sur place.

Nous ne pouvions imaginer l'approche américaine sous-jacente, selon laquelle le F.P.R. constituait la seule force locale disciplinée susceptible d'arrêter le génocide et les massacres, alors que le commandement militaire du Front Patriotique n'avait cessé de déterminer la marche de ce génocide annoncé depuis 1990.

Une fois le F.P.R. au pouvoir fin juillet 1994, on pouvait encore espérer un espace significatif pour ceux qui tenteront au sein du gouvernement d'union nationale de sauver les acquis essentiels

des accords d'Arusha, en particulier le respect des droits humains et des libertés fondamentales et le libre retour de tous les réfugiés. Mais le soutien américain fit défaut...

Progressivement, il nous a fallu constater que les agendas de l'administration CLINTON et de l'Union européenne étaient bien loin de coïncider au Rwanda (<sup>58</sup>) :

-d'une part, par sa décision du 24.10.1994 (94/697/PESC), le Conseil de l'Union européenne fixait ses objectifs et priorités à l'égard du Rwanda: « la réconciliation, l'élargissement de l'assise du nouveau gouvernement et la création des conditions essentielles au retour des réfugiés ».

La pleine reprise de la coopération devait être subordonnée à ces objectifs et à la nécessité « d'une coordination étroite entre la Commission et les Etats membres ». Les instruments de cette politique comprenaient un renforcement de l'action des « observateurs en matière de droit de l'homme et un déploiement complet « de la totalité des forces de la MINUAR », ainsi que la lutte contre la « tradition d'impunité » à travers « la mise en place un tribunal international ».

- D'autre part, l'administration CLINTON contribuait activement au lâchage du premier ministre désigné par les accords d'Arusha, Faustin TWAGIRAMUNGU, et de plusieurs de ses ministres, obligés de se retirer et de s'exiler en août 1995, à la levée de l'embargo sur les armes, au retrait de la MINUAR, aux dysfonctionnements graves du TPIR (qui ont encouragé l'exercice d'une justice expéditive par Kigali et l'application pure et simple du « droit du vainqueur ») et enfin en 1998 à l'expulsion du chef de la mission des observateurs ONU en matière de droits de l'homme (après l'assassinat de deux observateurs internationaux et des membres rwandais de leur équipe, l'année précédente) (<sup>59</sup>).

Face à une évolution inquiétante, l'Union européenne a chargé, en mars 1996, un ambassadeur itinérant, Aldo AJELLO, de « soutenir les efforts de l'ONU et de l'OUA qui œuvrent pour faire cesser les conflits dans la région et ceux des personnalités africaines qui prêtent leur concours à ces deux organisations... : cfr. la décision du 25.03.1996 du Conseil, « relative à la désignation d'un envoyé spécial pour la région des Grands Lacs » (96/250/PESC).

De guerre lasse et en désespoir de cause, l'Union européenne dans sa position commune du 30.03.1998 a rappelé que « c'est au gouvernement du Rwanda qu'il incombe au premier chef de réaliser des progrès dans ces domaines » (relèvement après le génocide, promotion de la réconciliation, reconstruction nationale, transition vers la démocratie, protection et promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales). Elle a dû mettre les points sur les i en réaffirmant son soutien aux travaux de la Commission internationale d'enquête sur les massacres de réfugiés ( le Rwanda invité par le Conseil de Sécurité à poursuivre au plan national les enquêtes sur les responsabilités de son année et à sévir, y a réservé une fin de non-recevoir).

Malheureusement, l'Union européenne a de la peine à dépasser dans l'application de la PESC le niveau du virtuel, surtout au Rwanda et dans les Grands Lacs, à propos desquels certains Etats

---

<sup>58</sup> Il s'agit de conclusions tirées à posteriori, en dehors du cadre de plus en plus effacé de l'IDC  
Cfr. ma lettre du 05.03.1999 au ministre PSC de la Défense, Jean - Pol PONCELET.

<sup>59</sup> Dans ce contexte de fermeture de régime, le gouvernement Kigali a exigé en juillet 1998, de la part du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, de changer son orientation au Rwanda en se contentant de financer un programme d'éducation aux droits de l'homme sans plus s'occuper comme par le passé de l'observation de ceux-ci et de la dénonciation des violations.

membres tels que l'Angleterre et les Pays-Bas n'ont pas encore entamé une révision sérieuse de leur approche.

Par contre, l'administration CLINTON a poursuivi tranquillement son soutien au régime KAGAME, 'homme de confiance du Pentagone, et les Forces spéciales américaines qui, depuis 1990, développent des programmes de formation en Afrique et ont assuré dans ce cadre un soutien quasi inconditionnel à la nouvelle armée rwandaise constituée sur base de la milice Inkotanyi (malgré les dispositions d'Arusha 4), en assurant la formation d'officiers rwandais et un entraînement technique et tactique, entraînement étranger à la formation humanitaire décrite par l'ambassadeur Richard BOGOSIAN lors d'une interpellation au Congrès en décembre 1996 <sup>(60)</sup>.

Cet appui militaire américain ne s'est guère démenti lors de l'invasion des armées de l'axe militaire KAMPALA-KIGALI dans l'ex-Zaïre en 96-97, l'ambassadeur américain dans la capitale ougandaise n'a pas hésité à justifier cette invasion par l'étonnante doctrine de la comptabilité des régimes à l'intérieur d'une même région. Bref, une nouvelle doctrine BREJNEV !

Les dictateurs MUSEVENI et KAGAME sont présentés comme des «hommes forts» incarnant la « nouvelle génération » des dirigeants africains « soucieux de bonne gouvernance », offrant à l'Occident la stabilité nécessaire au développement commercial (et ... minier). Cela sans égard aux méthodes violentes de leurs régimes ou à leurs prétentions à revoir les frontières fixées par le congrès de Berlin (cfr. campagne irrédentiste dans la presse rwandaise).

Cependant, le plus grave a été en 1996 et 1997 l'appui du gouvernement américain à la négation du statut international protégeant les réfugiés, à l'abandon de ceux-ci par l'UNHCR, au retour forcé par la pression alimentaire et par l'attaque des camps dans l'ex-Zaïre par l'armée rwandaise qui n'a pas hésité à organiser, sous le couvert de l'AFDL, la poursuite et l'extermination de plusieurs centaines de milliers de réfugiés dans la forêt congolaise (entre 200.000 et 600.000 morts).

Les chantres du « Rwanda nouveau » dans la presse occidentale, prompts à dénoncer l'aide militaire de la France de MITTERAND aux FAR, furent très discrets sur l'implication directe de services américains dans la préparation et l'exécution de massacres de type génocidaire en temps de paix et dans un pays voisin, sous prétexte de « sécurité nationale ».

Pourtant, les conseillers américains n'ignoraient pas que cette offensive de l'Armée Patriotique Rwandaise (et de l'armée burundaise de façon plus discrète et localisée) ne contribueraient en rien aux enquêtes judiciaires, souhaitées dans les camps de réfugiés du Kivu, à l'encontre des auteurs présumés de tueries.

En dépit de ces crimes de guerre à allure génocidaire, le président CLINTON couvre le régime rwandais, y installe des bases militaires et lui assure une assistance technique larvée, sous forme de mercenariat, dans sa guerre insensée de balkanisation du Congo voisin.

---

<sup>60</sup> Lire la traduction de l'article du journaliste Lynne DUKE « Africans use training in un expected ways » dans le « Washington Post » du 14.07.1998, publié dans la revue « Dialogue » n° 206 (septembre - octobre 1998), pages 117 à 128.

Paraphrasant Albert CAMUS, il nous faut aujourd'hui encore, pour répondre à la terrible obstination du crime en ce monde, l'obstination du témoignage !

Sé  
Alain DE BROUWER